

36° année - Décembre 2009 - N° 146

FEDECHOSES

www.pressefederaliste.eu

... pour le fédéralisme, depuis 1973

Revue trimestrielle de débat et de culture fédéraliste

Editorial (P.28): A propos de Lisbonne, Copenhague, l'identité nationale et la réforme territoriale



« Il y a 30 ans... nous avons publié » : Andrei SAKHAROV et l'élection européenne : « un modèle pour le monde »

FOCUS
Pierre-Joseph PROUDHON
et le fédéralisme



Archives de l'OURS – Paris Dessin anonyme non daté, L'Almanach de la vie sociale

FED'ACTUALITE
Crise climatique,
biens communs de l'humanité...:
l'UNPA vers la démocratie mondiale

Une Europe unie... dans un monde uni

(UEF - Congrès de Montreux - 1947)

SOMMAIRE: Le Billet de J-P GOUZY: Noyau dur ou ventre mou // « II y a 30 ans... »: Andrei SAKHAROV et la signification de l'élection européenne: un modèle pour le monde // D. PREDA: Aux sources du débat constituant européen: projets, aspirations, échecs (2° partie) - F. CAZENAVE: Herman van Rompuy, Président du Conseil européen, pourquoi?... // FOCUS: « PROUDHON » - L. LEVI: Trois réflexions sur les apports de Proudhon à la pensée fédéraliste - M. BRAUD: Bicentenaire de la naissance de Proudhon - D. SOLDINI: La Fédération selon Proudhon // FED'ACTUALITE: « Crise climarique, biens communs de l'humanité...: l'UNPA et la démocratie mondiale »: F. IGLESIAS: Politique globale du climat et démocratie mondiale - C. MONTFORT: Réunion de réflexion sur les biens communs et les droits collectifs - F. BANFI: Idées sur la notion de biens communs - Jo LEINEN et Mary MUGENYI: Déclarations après le Sommet de Copenhague - M. CARLUCCIO: Le Congrès argentin devient le premier parlement à soutenir l'UNPA - H.G. PÖTTERING et Jo LEINEN: Messages au Comité d'animation de la Campagne pour l'UNPA - A. BUMMEL: L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en faveur de l'UNPA // BIBLIOGRAPHIE // « Mon p'tit doigt Fédéchoses »: J.-P. POUGALA: Lettre ouverte à M. le Ministre Franco Frattini // - Interview de O. FERRAND (par F. CAZENAVE)

Le BILLET de Jean-Pierre GOUZY

Noyau dur ou ventre mou?

Maintenant, la ratification des Traités de Lisbonne (Traité d'Union européenne complété par un traité sur le fonctionnement de l'Union européenne) relève de l'histoire.

En vertu des nouvelle tables de la Loi, un « triumvirat » institutionnel vient d'être mis en place avec la désignation de Barroso II, d'Herman ler (van Rompuy) ainsi que d'une très british baronne, Catherine Ashton of Hufolland, ancien leader de la Chambre des Lords de Sa Majesté. Si Tony Blair et la Grande-Bretagne du même coup ont dû renoncer à présider le Conseil européen, au profit d'un modeste petit Belge appartenant à la variété des Flamands bruxellois exerçant la gouvernance du plat pays, « Cathy » n'en hérite pas moins d'un job enviable puisqu'elle sera en même temps la « Haute représentante » pour les Affaires étrangères et la sécurité du Conseil des ministres qu'elle présidera personnellement quand il s'agira précisément des ministres des Affaires étrangères, et la Vice-présidente de la Commission européenne chargée de promouvoir l'intérêt général. De plus, elle disposera d'un important Service européen de politique extérieure mixant des diplomates nationaux et des fonctionnaires en provenance de la Commission européenne.

Irrésistiblement, Mme Ashton nous fait penser, dans l'exercice de ses nouvelles fonctions à la chauve-souris de notre fabuliste préféré, Jean de La Fontaine : « Je suis oiseau, voyez mes ailes. Je suis souris, vive les rats ».

Sans doute, les trois personnages qui symbolisent désormais l'Union feront-ils de leur mieux pour faire avancer le lourd chariot communautaire, même si leur désignation commune a pu surprendre pour trouver une issue à des semaines de tractations discrètes entre George Brown, Angela Merkel et Nicolas Sarkozy exposés, au surplus, aux piqures d'amour propre de leurs autres collègues. Les heureux élus du « triumvirat » doivent tout d'abord savoir qu'ils ont pour premier mandat d'éviter de faire de l'ombre aux poids lourds de l'Union européenne (UE), disposant de l'onction démocratique des « grands » pays, à commencer par Angela Merkel et Nicolas Sarkozy, dans lesquels l'éditorialiste du Figaro voyait, en date du 21 novembre dernier, « les vrais patrons de l'Europe ». Précisant sa pensée, au cas où certains ne l'auraient pas saisie, il enfonçait encore le clou en soulignant « l'importance grandissante du couple franco-allemand et la primauté de l'intergouvernementalisme dans l'Europe d'aujourd'hui! Si ce choix convenait en définitive, après des semaines de marchandages, c'est qu'il avait le mérite de « préserver leur propre rôle ». On ne saurait mieux dire, cher confrère... Tout en constatant, au surplus, que nos amis britanniques, même s'ils ne font pas partie de l'espace Schengen et préfèrent toujours leur livre sterling à l'Euro, se sont fort bien débrouillés pour leur part, en la circonstance. Mais poursuivons cette réflexion au-delà de celles que vient de nous inspirer le nombrilisme français...

La vraie question qui nous paraît posée maintenant est la suivante : « Que faire après Lisbonne ? » Nous sommes plus que jamais, dans un contexte de grandes incertitudes internationales (bien au cela du CO² en cause à Copenhague) et aussi d'élargissements négociables à tout bout de champ. Ces élargissements -dans la zone balkanique, par exemple- favorisent inéluctablement les facteurs d'hétérogénéité au sein de l'UE. Il n'est pas raisonnable de penser que les 27 Etats prétendus « souverains » qui composent aujourd'hui celle-ci, et qui seront d'ici quelques années une bonne trentaine, pourront progresser d'un même pas vers le nouveau paradigme européen que, d'ailleurs, les gouvernements concernés seraient bien en peine

de définir aujourd'hui.

Il convient donc d'ouvrir une voie nouvelle. Nous le ferons en disant que le moment est venu de créer les conditions de la réalisation d'un véritable « noyau fédéral » au sein d'une Union en voie d'élargissement permanent. A cet égard, comme l'ont déjà souligné certains fédéralistes, les États fondateurs de l'UE (l'Allemagne, la France, les trois mousquetaires du Benelux, l'Italie) nous paraissent les premiers désignés, s'ils le souhaitent un jour, mais je pense aussi aux autres pays continentaux qui ont accepté dans sa plénitude la Charte européenne des droits fondamentaux et la monnaie unique, qui sont géographiquement et économiquement les plus proches, à commencer par l'Espagne dès qu'elle se sera montrée capable de répondre durablement aux aspirations identitaires basque et catalane.

L'objectif est d'une clarté limpide. Encore faut-il préciser que nous ne l'atteindrons pas du fait de la seule action des gouvernements. La contrainte des faits sera indispensable tout autant que le <u>concours d'une opinion européenne active</u>, <u>informée</u>, <u>organisée</u>. Son intervention est une condition *sine qua non* pour permettre l'aboutissement d'une telle entreprise.

Le schéma suivant pourrait servir de première base de réflexion à ceux qui sont appelés à concevoir, comme nous-mêmes, une véritable fédération européenne au sein de l'Union telle qu'elle est maintenant définie par le Traité de Lisbonne, pour faire face aux exigences d'un monde globalisé, multipolaire, où seuls les « grands acteurs » parviendront à influencer sérieusement le cours des évènements alors que -il faut bien le dire- nous n'avons aucune confiance dans l'intergouvernementalisme de pacotille qu'on nous propose pour y parvenir.

Une telle fédération pourrait être proclamée dès lors qu'un certain nombre d'États européens, dont nécessairement (mais, pas seulement) les deux qui furent à l'origine des dernières guerres mondiales -la France et l'Allemagne, avec leur potentiel économique et démographique- auront décidé d'en jeter les fondements. Les pays constitutifs de la Fédération européenne devraient s'engager à promouvoir des politiques solidaires en matière de citoyenneté, de fiscalité, de régulation macro-socio-économique, de sécurité, de défense et de politique étrangère. Celles, précisément qui nous font défaut.

Dans ces mêmes pays des procédures électorales uniformes seront développées sous l'égide d'un gouvernement fédéral commun, pour permettre l'épanouissement de grands partis authentiquement « européens ».

La Fédération sera dotée d'une Cour constitutionnelle spécifique. Chacun des citoyens de ses États membres sera citoyen fédéral. La Fédération souscrira à la Déclaration relative aux symboles de l'UE, qui engage déjà formellement seize des pays ayant ratifié le Traité de Lisbonne. Elle concerne le drapeau représentant un cercle de douze étoiles d'or sur fond bleu, l'hymne tiré de « l'Ode à la joie » de la neuvième symphonie de Ludwig van Beethoven, la devise « Unie dans la diversité ». L'euro en tant que monnaie commune et la journée du 9 Mai continueront d'être, bien entendu, des symboles d'appartenance commune à l'Union et deviendront ceux de la nouvelle fédération.

La Fédération européenne lèvera l'impôt et disposera de la souveraineté budgétaire, dans les limites prévues par une charte constitutive qui définira précisément ses compétences exclusives et partagées avec l'UE et les États. Les composantes de la Fédération accepteront les mêmes disciplines en matière de dettes budgétaires et de déficits publics.

La Fédération européenne -compte tenu des dispositions transitoires définies dans ses actes fondamentaux- sera membre, en tant que telle, de l'UE et participera comme telle au fonctionnement de ses institutions (Commission, Conseil européen, Conseil, Parlement européen, Banque centrale, Cour des comptes, Cour de justice). Elle reconnaîtra le Comité économique et social européen et le Comité européen des régions comme des institutions de plein exercice. Ce qui n'est pas encore le cas avec le Traité de Lisbonne. Dans le même esprit, au terme d'une procédure de transition convenue, la

Fédération européenne deviendra membre en tant que telle de l'Organisation des Nations unies et des grandes institutions internationales.

A l'heure de la globalisation, la Fédération européenne, fidèle à la devise fondatrice de l'UEF « l'Europe une dans un monde uni », se donnera pour finalité de promouvoir activement une Fédération mondiale susceptible de pérenniser la paix par le droit, dans un univers dénucléarisé.

Autrement dit, après la mise en œuvre du Traité de Lisbonne, la prochaine étape majeure du processus d'unification européenne devrait être celle de la constitution d'un embryon d' « États-Unis d'Europe », tel que Jean Monnet l'avait imaginé dès 1955, après avoir jeté les premières bases de la Communauté européenne et de son Comité d'action.

Nous n'avons pas la naïveté d'ignorer les obstacles à surmonter pour atteindre le but que nous suggérons aux générations montantes. Chaque État, au-delà des proclamations de bonnes intentions, a une propension naturelle à persévérer dans son être. D'où l'éternelle tentation de l'esquive quand il s'agit de « partager la souveraineté » ou de transférer des compétences régaliennes à une entité européenne qui devra, au surplus, par définition, disposer de la confiance populaire.

Une telle entreprise n'aura, en tout cas, aucune chance de réussir tant qu'on la concevra en vase clos, selon la pratique des seules coopérations pragmatiques même agrémentées, de temps en temps, de recours aux procédures des « coopérations renforcées » prévues par le Traité de Lisbonne. Inversement, nous devons dire que « l'Europe » dont le dit Traité a fini par accoucher, tournera en rond sur elle-même, comme une toupie, si elle doit rester durablement ce qu'elle est : une grande zone d'intégration molle au sein de laquelle, malgré l'existence de mécanismes démocratiques, les citoyens continueront à jouer un rôle épisodique. Et au sein de laquelle également, il sera d'autant plus difficile d'entraîner l'adhésion populaire en faveur de grands projets communautaires, pour réduire les iniquités régionales et sociales, qu'elle ne disposera à cette fin que d'un budget dérisoire. Ce budget, je le rappelle, est limité, au moins jusqu'en 2013 à environ 1 % du produit intérieur brut global de l'Union! Bref, « noyau dur » ou « ventre mou » ? Tels sont les deux termes de l'alternative à laquelle nous sommes confrontés, alors que nous devons promouvoir «l'après » Lisbonne. Ne pas nous montrer capables de faire, librement et dans le proche avenir, le choix décisif qui finira par s'imposer inéluctablement sous la pression des faits, c'est au bout du compte, prendre assurément le risque de « faire un bide » dont les Européens, toutes nationalités confondues, subiront les conséquences.

Il y a « 30 ans » nous avons publié...

Andrei Sakharov et la signification de l'élection européenne : un modèle pour le monde

(Fédéchoses, n° 29, 1er trimestre 1980)

Personne à l'exception des fédéralistes, n'a souligné ni compris la valeur du lucide jugement de Andrei Sakharov sur la signification de l'élection européenne. Beaucoup de jugements exprimés sur le rôle du Parlement européen n'auraient pas été prononcés si avait été portée l'attention méritée au long article reproduit ci- contre (que nous reprenons dans la version intégrale qui en a été reproduite par le journal *Le Monde* du 6 juin 1979), qui confirme non seulement la grandeur morale du personnage mais encore sa parfaite compréhension intellectuelle du processus historique mondial. Que cette page témoigne de notre solidarité à l'égard de Sakharov exilé à Gorki pour menées anti-soviétiques.

Il est rarement question du Parlement européen dans la presse soviétique, ni de l'intégration européenne. Il me semble pourtant que le Parlement européen, et en particulier sa réorganisation prévue sur la base d'élections directes, représente un important pas en avant sur la voie -positive et nécessaire- de l'intégration européenne et, à long terme, de la convergence et de l'intégration au niveau mondial. Pour ma part, je suis convaincu que seul un progrès dans cette direction peut atténuer les dangers qui menacent globalement l'humanité.

Jusqu'à présent, les fonctions du Parlement européen ont été limitées presque exclusivement au domaine économique. Même à ce niveau, extrêmement important, mais limité, des difficultés de fonctionnement ont été constatées. J'espère que le Parlement européen, dans la mesure où il disposera de pouvoirs plus étendus et d'une

plus grande autorité (conséquence des élections directes), pourra exercer une plus grande influence sur la mise au point d'une politique coordonnée dans des domaines tels que la division internationale du travail, les réglementations douanières, les échanges de produits agricoles, la répartition des ressources et les problèmes de l'emploi, l'alignement des différents niveaux de vie, etc.

J'espère aussi que les fonctions du Parlement pourront encore être accrues. Personne ne conteste qu'un nombre toujours croissant de problèmes exige des efforts mondiaux qui devraient être coordonnés dans une perspective à long terme qui tienne compte des intérêts de l'humanité en général. La protection de l'environnement, étroitement liée à la question des ressources, à la technologie et à la démographie, fait partie de ces sujets. Il semble également que l'on puisse considérer comme problème socio-politique essentiel la résistance à un totalitarisme en progression dans le monde entier, ainsi qu'à la menace d'une guerre mondiale thermonucléaire.

Cette lutte suppose la défense des droits de l'homme au niveau mondial. Le Parlement européen pourrait certainement constituer des commissions parlementaires sur la protection de l'environnement et les droits de l'homme, en particulier il ne s'agirait pas de se limiter à l'étude des sujets intéressant l'Europe de l'Ouest, mais de réunir des informations aussi bien à l'Ouest que dans les pays totalitaires. Le Parlement européen ne pourrait-il pas user de son autorité pour lutter lui aussi contre la violation des droits de l'homme, où qu'elle ait lieu ?

L'intégration européenne, qui doit se concrétiser dans un proche avenir, devrait être une étape d'un processus mondial auquel elle servirait de modèle. Il faut souligner qu'une collaboration étroite entre l'Europe et les Etats-Unis est la condition nécessaire d'un succès général dans la lutte contre le totalitarisme. C'est dans cette optique que les élections du Parlement européen au suffrage universel représentent pour moi un évènement extrêmement important.

Aux sources du débat constituant européen : projets, aspirations, échecs

Daniela PREDA

Historienne - Responsable de nombreux colloques sur l'histoire du fédéralisme - Université de Gênes Essai publié sur *II Federalista* - Pavie - n° 1 - 2003

Traduit de l'italien par Joseph MONTCHAMP et Jean-Francis BILLION - Lyon

Deuxième partie

Texte intégral à paraître dans la Collection « Les Cahiers de la constitution fédérale européenne » et sur <u>www.pressefederaliste.eu</u>

En août 1954, le processus d'unification connut un brusque arrêt. Mais les attentes et les besoins concrets qui avaient sous-tendu au démarrage de la construction de la communauté européenne ne disparurent pas pour autant. Les gouvernements n'auraient pu rester longtemps sourds à ces rappels. Cela contribua, de fait, à la « relance du processus européen » initié à Messine en juin 1955. La diligence avec laquelle, le 25 mars 1957, les gouvernements apposèrent leur signature au bas des Traités de Rome et leur entrée en vigueur au 1° janvier 1958, ne pourrait s'expliquer sans référence à l'expérience de la CPE. Nombre des objectifs que le traité instituant la CEE indiquait. en souhaitant sa réalisation dans une période transitoire de 12 ans, avaient déjà été proposés et étudiés par l'Assemblée ad hoc et par les conférences successives des substituts des ministres : la réduction progressive des droits de douanes et des contingents à l'importation jusqu'à leur abolition définitive ; la fixation d'un tarif douanier externe commun à tous les Etats membres ; la mise en place de la libre circulation des biens, des capitaux et des personnes ; l'harmonisation des politiques économiques et sociales. Toutefois, alors que le projet d'intégration économique élaboré par l'Assemblée ad hoc constituait seulement un aspect d'un dessein politique plus général, à Messine le premier fut totalement isolé et rattaché au second uniquement dans une perspective historique.1

En d'autres termes, si dans les années 1952-1954 l'intégration verticale et horizontale ont été abordées parallèlement, à partir de ladite « relance de la construction européenne », la convergence n'était résolument plus à l'ordre du jour, le renforcement du pouvoir politique était abandonné et la tendance à l'extension des compétences devenait prédominante. L'on privilégia l'approche fonctionnaliste, dans l'hypothèse qu'elle puisse progressivement, en tant qu'étape ultime, conduire à l'intégration politique. L'institution d'organes supranationaux était envisagée non en tant qu'objectif prédéterminé ni en tant que prémisse axiomatique, mais plutôt comme une exigence à laquelle les gouvernements des six pays étaient décidés à donner satisfaction en ce que le mécanisme du marché commun l'aurait requis.

Le retour au pouvoir de de Gaulle en France, en mai 1958, provoqua l'émergence d'une autre stratégie pour la construction européenne de caractère strictement confédérale.² Les premiers succès du Marché commun, et la volonté européenne d'acquérir l'autonomie par rapport aux Etats-Unis dans le nouveau contexte de coexistence compétitive, posaient le problème d'étendre les compétences de la Communauté à la politique extérieure et à la défense. De Gaulle pensait que l'intégration économique pouvait être comprise dans un projet politique plus vaste, dans lequel les Etats nationaux assumeraient un poids et des responsabilités. Le 5 septembre 1960, au cours d'une conférence de presse, il lançait le projet d'une véritable confédération avec des rencontres institutionnalisées des Chefs de gouvernement et un Secrétaire pour en préparer les décisions. Il préconisait également la

¹ Sur la "méthode" adoptée à Messine, référence est faite à, Messina quarant'anni dopo. L'attualità del Metodo in vista della Conferenza intergovernativa del 1986, compilation de Luigi V. Majocchi, Bari, éd. Cacucci, 1996. tenue d'un référendum populaire et prenait l'initiative de convoquer un Sommet des Chefs d'Etats et de gouvernement et des Ministres des Affaires étrangères de la Communauté qui, à Paris (10-11 février 1961) et à Bad Godesberg (18 juillet), acceptaient le principe de l'union politique, confiant à une Commission présidée par Christian Fouchet le soin de rédiger un projet de statuts. Le premier projet de traité qui naquît de ces travaux fut rendu public le 2 novembre 1961.³ Les critiques acerbes dont fut l'objet le projet furent le prélude à son échec. Après quelques modifications, la Commission présenta, le 18 janvier 1962, un second Plan Fouchet, qui n'obtint pas l'assentiment des cinq partenaires de la France, qui présentèrent à leur tour un contre-projet et une série de nouveaux plans (plan Segni, 17 avril 1962 ; plan Spaak, 9 septembre 1963 ; plan Schroeder, 4 novembre 1963 ; plan Saragat, 29 novembre 1963).

Les aspects politiques de l'intégration étaient voués à disparaître, même sous leur forme intergouvernementale, dans l'illusion (bien illustrée par ailleurs, au milieu des années soixante, par la figure et l'action du Président de la Commission européenne, Walter Hallstein) que l'intégration économique pouvait fatalement engendrer l'unification politique.

L'échec, au début des années soixante-dix, des tentatives d'union économique et monétaire joua certainement un rôle majeur de persuasion du nouveau Président français, Valéry Giscard-d'Estaing, sur la nécessité de suivre d'autres voies. D'où la déclaration au Sommet de Paris les 9-10 décembre 1974, qui requérait l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen (PE) à partir de 1978, reconnaissant le principe de son indispensable association à la

3 Le Traité était destiné à "établir une union d'Etats", et se composait d'un préambule et d'une provision. Cette dernière envisageait une union indissoluble basée sur le respect de la personnalité des peuples et des Etats membres et sur des droits et des devoirs égaux. Les buts du traité étaient la coopération dans les domaines de la politique étrangère (sur les sujets d'intérêt commun), de la science et de la culture, de la défense. Trois institutions étaient proposées : le Conseil, l'Assemblée parlementaire, la Commission politique. Le mot Conseil comprenait deux groupes : les Chefs d'Etat et de gouvernements de la CEE et les Ministres des Affaires extérieures. L'Assemblée parlementaire était virtuellement identique à celle envisagée dans les Traités de Rome, auxquels il était fait une référence explicite. L'organe le plus original était la Commission politique européenne, composée de représentants de haut rang des

Ministères des affaires extérieures de chaque pays.

Seule manquait la Cour de justice, ce qui semblait raisonnable dans la mesure où il n'était pas question de mettre en cause la souveraineté des Etats membres. Les tâches du Conseil comprenaient de résoudre les questions de sa compétence, de prendre des décisions unanimes que les Etats ayant participé à leur adoption auraient été obligés de respecter, d'adopter le budget annuel de l'Union et de traiter les questions relatives à des amendements au Traité. L'Assemblée européenne était chargée de résoudre les guestions relatives aux buts de l'Union et de formaliser des prises de position, sur demande du Conseil. La Commission politique assistait le Conseil, était responsable de préparer et mettre en œuvre ses délibérations et traitait des affaires budgétaires. Les Etats étaient dans l'obligation de coopérer avec les institutions de l'Union et de contribuer aux ressources nécessaires à son existence. Seuls les Etats membres pouvaient prendre l'initiative de révisions.

² De fait, pour le Général de Gaulle, l'Europe était composée de nations indestructibles, dont il aurait été inutile de nier l'existence et le pouvoir.

construction de l'Union européenne. Cet engagement s'accompagna de deux décisions : le renforcement de la coopération politique par le biais de l'institutionnalisation des rencontres au sommet (qui prirent la dénomination de Conseil européen) et la limitation de la pratique du vote à l'unanimité dans les décisions du Conseil ; la délégation à Leo Tindemans, Premier ministre belge, de la tâche d'élaborer d'ici à 1975 un Rapport de synthèse sur l'Union européenne, en consultant « les gouvernements et les milieux représentatifs de l'opinion publique de la Communauté ».4 Pour la première fois s'ouvrait un débat sur l'Union européenne avec l'implication des forces politiques et sociales.

Présenté au Conseil européen le 29 décembre 1975, le Rapport Tindemans était rendu public le 6 janvier de l'année suivante. Il ne parvint nullement à aborder de manière incisive le thème de l'intégration politique ni même à relancer le processus constituant. Tout en admettant que l'élection du Parlement au suffrage direct aurait comporté un renforcement des pouvoirs de la Communauté, le Rapport évitait en fait de prendre position sur les compétences du Parlement, en particulier sur celles législatives, se limitant à souhaiter l'adoption de mesures modestes dans un contexte général marqué par une prudence extrême.

Parmi les timides progrès accomplis par les gouvernements pour sortir de la crise, progrès qui, toutefois, s'effectuaient le plus souvent dans le cadre de l'approche traditionnelle intergouvernementale, il y a l'élection du Parlement européen au suffrage direct, dont l'importance paraissait à certains négligeable à partir du moment où il s'agissait d'élire un parlement privé de pouvoir, et à beaucoup d'autres comme un instrument idoine pour sortir de l'impasse*. En effet, un Parlement élu, jouissant de cette légitimité que seul le vote peut accorder, aurait sans doute pu avoir l'audace de proposer des actions nouvelles et courageuses. L'idée que le Parlement élu puisse accélérer le mouvement vers l'Union était diffuse tant au sein des Mouvements qu'auprès des gouvernants. Willy Brandt, dans son intervention au congrès organisé à Bruxelles par le Mouvement européen en 1976, invita le Parlement européen à sortir au grand jour, en s'engageant dans une épreuve de force à partir du moment où il était acquis que les gouvernements n'auraient probablement pas servi l'Europe sur un plateau d'argent. « Le Parlement -affirmait-il- doit être « la voix de l'Europe ». (...) Il devra donc se considérer comme une assemblée constituante permanente de l'Europe ».5

Et c'est précisément le Parlement, sous la pression encore une fois de Spinelli, qui aurait promu des initiatives de grande envergure en faveur du processus de construction communautaire, devenant en quelque sorte le point focal d'une convergence possible entre gouvernements et mouvements. Malgré l'échec patent de l'initiative Tindemans, le PE, une fois élu, fit aussitôt preuve d'une certaine vivacité, exploitant pleinement les pouvoirs limités qui lui avaient été conférés : en rejetant à une très large majorité le budget de la communauté, en décembre 1979 ; en donnant régulièrement son avis sur les propositions de réglementation et sur les directives que la Commission présentait au Conseil ; en affrontant les grands problèmes de politique communautaire et internationale ; en avançant des propositions sur le fonctionnement des institutions de la Communauté. Ces actions étaient cependant toutes condamnées à rester vaines, dans la mesure où elles ne parvenaient pas à modifier la situation du point de vue institutionnel et mettaient en exergue le caractère subalterne du PE par rapport aux autres organes communautaires.

Les institutions constituaient le point crucial. Face à la nécessité pour l'Europe d'affronter, dans la cohésion, les problèmes de sécurité et de défense, de liberté du commerce international, de stabilité monétaire, des rapports nord-sud, la réalité institutionnelle s'avérait inexistante, inadéquate, et se matérialisait par des initiatives prises au pied levé

⁴ Pour des informations complémentaires, se référer au communiqué final du Sommet européen de Paris, des 9-10 décembre 1974, dans, *Comunità europee*, XXI (1975), No. 1, pp. 16-18.

par tel ou tel pays membre se prévalant de l'avis commun ou même d'accords intergouvernementaux difficilement obtenus dans le cadre de la coopération politique et monétaire. La capacité d'action effective faisait cependant toujours défaut à la Communauté et ce parce que son système de prise de décision était inadapté et inefficace en ce qu'il ne reposait pas sur le consensus démocratique. Le problème de la transformation démocratique de la Communauté répondait à une nouvelle initiative de Spinelli et des mouvements en faveur de l'unité européenne.

Alors que l'initiative gouvernementale de « relance de la communauté » promue par les Ministres allemands et italiens, Genscher et Colombo, se révélait illusoire⁶, les limites institutionnelles évidentes qui paralysaient la communauté ne permettaient pas au Parlement d'assumer son rôle de contrôle, et confortèrent Spinelli dans sa volonté de lancer un appel aux Parlementaires européens sur la nécessité d'une initiative constituante, à laquelle il faisait, pour la première fois, allusion le 21 mai 1980 dans une importante allocution à Strasbourg. Le 25 juin, comme on le sait, faisant aussitôt suite à son intuition première, il envoyait à ses collègues une lettre dans laquelle, proposant de lutter côte à côte pour réformer les institutions de la Communauté, il initiait l'action qui allait conduire, en l'espace de quelques mois, à la constitution officielle, à Strasbourg du Club du Crocodile. Ce qui donna aussitôt lieu, dans la foulée, à l'institution, en juin 1982, d'une Commission pour les Affaires institutionnelles auprès du PE chargée d'élaborer les réformes des traités, sous la présidence de Mauro Ferri et de Spinelli dans le rôle de rapporteur⁷, à l'élaboration dans ce cadre d'un projet de Traité instituant l'Union européenne et à l'approbation du projet, à une large majorité, par le PE au cours de la séance du 14 février 1984.

Le projet du PE transformait le Conseil européen en Présidence collégiale de l'Union, permettait à la Commission de la Communauté, véritable organe exécutif politique, de conserver son rôle législatif et de vote du budget pour le Conseil de l'Union, mais en le redéfinissant et en le limitant, donnait au PE un véritable pouvoir législatif et budgetaire, qu'il devait partager avec le Conseil. Il attribuait à l'Union l'ensemble des compétences économiques et le pouvoir de construire progressivement l'union monétaire, prévoyait la gestion confédérale de la politique extérieure et de celle relative à la sécurité européenne jusqu'à ce qu'un nouveau traité n'en dévolue les pleines compétences à l'Union. Le projet admettait donc l'existence d'une sphère de problèmes qui auraient dû être traités par le Conseil européen dans le cadre de la coopération mais, par ailleurs, interdisait à la méthode gouvernementale d'empiéter sur le champ d'action commun et, d'autre part, ouvrait une brèche qui rendait possible le passage de la coopération à l'action commune.

Après l'approbation du PE, l'on mit à nouveau en route un mécanisme destiné très rapidement à dénaturer le projet. En juin 1984, au Conseil européen de Fontainebleau, les Chefs de gouvernements décidèrent de désigner un comité constitué de leurs représentants personnels chargé d'élaborer des propositions en vue d'améliorer le fonctionnement des institutions de la Communauté aux fins de réalisation de l'Union européenne, dont la présidence était assurée par l'irlandais James Dooge. Le rapport du Comité Dooge, présenté au Conseil européen de Bruxelles en mars 1985, proposait de convoquer une conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un projet de traité d'Union européenne « inspiré » du projet du PE. Ce dernier était ainsi abandonné de fait. Au Conseil de Milan, en juin 1985, les Chefs

_

⁵ Discours de Brandt au Congrès de l'Europe organisé par le Mouvement européen à Bruxelles, les 5-7 février 1976, *cf. L'Unità* europea, III, 1976, n° 25, pp. 9-12.

⁶ L'initiative du Ministre allemand des Affaires extérieures, Hans Dietrich Genscher, et de celui de l'Italie, Emilio Colombo, visait à amorcer une réforme de la Communauté (elle allait mener en fin de compte à la Déclaration solennelle sur l'Union européenne du Conseil européen de Stuttgart de juin 1983) n'aboutit finalement qu'à proposer simplement l'extension de la méthode de la coopération intergouvernementale à d'autres domaines, réduisant encore l'autonomie de la Commission et maintenant un Parlement sans réels pouvoirs.

⁷ L'un des membres de la Commission institutionnelle était l'italien Ortensio Zecchino.

d'Etat et de gouvernement décidèrent de convoquer une conférence des représentants des gouvernements de la Communauté aux fins d'élaborer des propositions de modification des traités instituant la Communauté destinées à améliorer le fonctionnement des institutions, à réaliser le marché commun et à intégrer la coopération politique dans le cadre des activités communautaires. Le PE n'était même pas admis à participer aux travaux des gouvernements, comme cela avait été le cas pour l'Assemblée ad hoc lors des études relatives au projet de Statuts de la CPE.

La Conférence, comme on le sait, s'acheva à l'occasion du Conseil européen de Luxembourg, les 2-3 décembre 1985, qui donna naissance à l'Acte unique européen (AUE), qui a son tour relança la perspective d'Union économique et d'Union monétaire. Avec l'AUE. les compétences de la Commission s'élargirent et, dans le même temps, le principe de subsidiarité était formellement admis ; en outre, le principe de reconnaissance réciproque se substitua au principe d'harmonisation dans certains domaines ; les éléments moteurs du développement de l'Union économique et monétaire -le SME et l'ECUet les guatre politiques fondamentales (politique sociale, politique régionale, politique de recherche et de développement technologique, politique de l'environnement) acquirent des titres de noblesse en matière législative et de stipulation d'accords ; l'art. 30, titre trois, institutionnalisait la coopération européenne en matière de politique extérieure, en codifiant l'ensemble des procédures informelles en cours dans les rapports entre les Etats membres grâce à toute une série de mécanismes fonctionnels. Au sommet de la coopération politique, l'art. 2 instituait un nouvel organe, le Conseil européen, organe politique au plus haut sommet (Chefs d'Etats et de gouvernements), supranational, créé dans la foulée -comme il a été dit- selon la praxis des années soixante-dix, auquel participait également un membre de la Commission. La présidence des Communautés européennes assumait également la présidence de la coopération politique et la responsabilité de la gestion de cette dernière. Les Ministres des Affaires étrangères des États membres et un membre de la Commission se réunissaient une fois par an, mais pouvaient également s'occuper de la CPE même dans le cadre du Conseil des Communautés. L'AUE prévoyait en outre la constitution d'un Comité politique (composé des directeurs politiques des ministères des Affaires étrangères) et d'un groupe de correspondants européens. Comité -dont les similitudes avec les projets Fouchet me semblent évidentes- ayant la tâche de donner une impulsion à la coopération politique et de préparer les débats des ministres8. Avec l'AUE, la Commission, comme le PE, étaient associés à la coopération politique européenne qui, toutefois, relevait essentiellement des prérogatives du Conseil européen. L'AUE ne fixait aucunement les objectifs de la coopération politique, qui demeurait une coopération à caractère intergouvernemental. Dans la pratique, cela se concrétisait par des positions communes adoptées au cours des conférences et au sein des organisations internationales, mais risquait la paralysie chaque fois que les Etats manifestaient des opinions divergentes sur des problèmes spécifiques. Un système mixte prenait donc forme, un mélange d'intégration et de coopération.

> Nouveaux membres de notre Comité de rédaction :

Fabien CAZENAVE (Paris)
Catherine MONTFORT (Bruxelles)

www.pressefederaliste.eu

8 Un autre résultat fut la création d'un Secrétariat de la CPE, traitant exclusivement de la politique extérieure, qui fut le précurseur de l'actuelle Politique extérieure et de sécurité commune (PESC) dans le cadre du Secrétariat général.

Herman Van Rompuy, Président du Conseil européen... Pourquoi ?

Fabien CAZENAVE

Ancien Rédacteur en chef du Taurillon Article publié initialement par Le Taurillon

Le Conseil européen a désigné, jeudi 19 novembre 2009 à Bruxelles, son premier président stable : le Premier ministre belge Herman Van Rompuy. La diplomatie européenne sera dirigée par la Commissaire européenne au commerce, l'anglaise Catherine Ashton. Comment en est-on arrivé là ?

Cette rencontre a été particulièrement bien préparée par les services diplomatiques des 27 pays de l'Union européenne. En effet, l'annonce de nomination a été faite très « tôt » (avant les grands journaux européens du soir) à la surprise générale. Autant la nomination de M. Van Rompuy était fortement pressentie dans les milieux européens, autant celle de Mme Ashton crée une mini-surprise même si le Royaume-Uni avait réussi à être incontournable dans les négociations.

Pourquoi choisir Herman Van Rompuy?

Pour Fenêtre sur l'Europe, M. Van Rompuy « s'est fait une réputation dans son pays par sa capacité à nouer des compromis entre les différentes communautés linguistiques, francophone et flamande. C'est un chrétien-démocrate flamand de 62 ans qui dirige le gouvernement belge depuis un peu plus d'un an ». Jean Quatremer avait sur son blog soulevé la polémique au sujet de sa préférence marquée pour un renforcement de l'autonomie de la Flandre.

Sa concurrente lettone Vaira Vīķe-Freiberga sur Europe 1 vendredimatin 20 novembre 2009 « espérait » qu'il serait acteur « d'une présidence plus efficace à défaut d'être plus visible ». Ambiance. Dans sa déclaration après sa nomination officielle, Herman Van Rompuy a indiqué vouloir rester « discret », et se concentrer sur un rôle de facilitateur de compromis entre pays.

Pourquoi choisir Catherine Ashton?

Catherine Ashton est la surprise sortie du chapeau européen. Elle est une novice en diplomatie et occupe aujourd'hui le poste de commissaire européenne britannique, chargée des dossiers commerciaux. Personne n'avait pensé à elle pour le poste de Haut(e) Représentant(e) pour les Affaires Etrangères. On le voit notamment à la taille de sa biographie dans les journaux ce matin... Pourtant elle symbolise une double réponse aux négociations diplomatiques qui ont eu lieu.

- Elle est une femme, premier argument. Sa nomination répond ainsi à la thématique de campagne de Vaira Vīķe-Freiberga qui avait fait de son genre une force. On commençait même à percevoir dans les médias une Vairamania sur la thématique «une femme, voilà un beau symbole ». Tant pis pour les compétences, mais il est vrai que le symbole aurait été fort.
- Elle est anglaise, deuxième argument. La diplomatie britannique a demandé une compensation pour retirer la candidature de Tony Blair. Si l'ancien Premier ministre anglais ne pouvait pas être président du Conseil européen, alors le « second poste » ne pouvait que leur revenir... Considération apparemment logique dans le milieu diplomatique.

D'autant plus que le Parti socialiste européen (notamment par la voix de l'Espagnol José Luis Rodríguez Zapatero) réclamait un équilibre politique au sein des institutions. Ainsi si la droite avait la Présidence du Conseil, il fallait que la direction des Affaires étrangères reviennent « de droit » à la gauche. Argument bien pratique pour les travaillistes anglais qui ont besoin de ne pas sortir bredouille de ce conseil extraordinaire, surtout avec la perspective des prochaines élections

législatives en 2010.

Exit donc la candidature pourtant évoquée de l'actuel Ministre des affaires étrangères anglais David Miliband qui se voyait bien déménager de Londres à Bruxelles. La seule femme britannique réellement connue dans le milieu européen était Catherine Ashton. La rumeur quant à son rôle dans l'adoption par la Chambre des Lords (qu'elle présidait) à adopter le Traité de Lisbonne lui a servi de diplôme européen.

Les réactions à ces nominations

Daniel Cohn-Bendit a permis de sonner la charge. Le *Nouvel Obs* explique que « le chef de file des Verts au Parlement européen a dénoncé la nomination d'un Herman Van Rompuy « falot » à la présidence de l'UE et d'une Catherine Ashton « insignifiante » aux Affaires étrangères. »

Dans tous les médias, on sent poindre une déception certaine. Pourtant, le Conseil européen a exactement réalisé ce qu'il était censé faire... Il a mené des négociations diplomatiques, donc non transparentes. Il a nommé des personnes qui ne lui feront pas de l'ombre. On dit pourtant que M. Van Rompuy est fédéraliste.

Sa première déclaration montre qu'il a bien compris que son poste sera de toute façon verrouillé par le Conseil européen, instance intergouvernementale par excellence. Les chefs d'État et de gouvernements ne laisseront pas un *leader* prendre toute initiative qui ne soit pas totalement avalisée.

La Présidence du Conseil européen n'est pas notre combat

Tous les médias utilisent pour traiter cette information de « président de l'Union européenne ». Bien sûr, cela est erroné et dénote du flou dans lequel se trouve l'Union européenne aujourd'hui malgré l'adoption du Traité de Lisbonne.

L'intergouvernementalisme est le cancer de l'Europe avec cette opacité et ces négociations où l'intérêt national l'emporte sur l'intérêt commun.Les fédéralistes ne doivent pas se tromper de combat : il ne se situe pas au niveau de la présidence stable du Conseil européen. Obama continuera d'appeler directement Londres, Paris ou Berlin, sûrement sous prétexte qu'il s'agit d'une « affaire qui concerne particulièrement ce pays » comme le souligne Vaira Vīķe-Freiberga. Notre victoire cette année, c'est que l'élection du Président de la Commission européenne par les eurodéputés a eu plus d'importance que sa nomination par le Conseil européen, même avec José Manuel Barroso.

Le prochain combat est double. Premièrement que la Commission européenne ne soit plus composée de commissaires « nationaux » mais de personnes nommées pour leur compétence. Deuxièmement que les partis politiques européens deviennent réellement... européens. Tant qu'il n'y a pas d'espace politique européen, il sera dur d'inverser la tendance à l'abstention pour les prochaines élections européennes.



Pierre-Joseph PROUDHON et le fédéralisme

Trois réflexions sur les apports de Proudhon à la pensée fédéraliste⁹

Lucio LEVI

Président du *MFE* Italien - Bureau exécutif du *WFM* - Comité fédéral de l'UEF Europe - Directeur de *The Federalist Debate* - Turin

Traduit de l'italien par Joseph MONTCHAMP - Lyon

Le fédéralisme de Proudhon (et de Frantz) et la négation de l'Etat national

Le courant politique dominant au 18° siècle avait favorisé l'établissement du principe national. Le point de vue fédéraliste qui était présent en même temps, bien qu'il n'eût pas la possibilité de s'affirmer, était capable de montrer les aspects négatifs de cette phase de l'histoire européenne et les limites de l'Etat national. Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865) condamnait la formation de l'Etat italien et Constantin Frantz (1817-1891) avait la même réaction à l'égard de l'Etat allemand ; tous les deux, contrairement à l'opinion la plus répandue à leur époque, considéraient que le principe national et l'Etat unitaire n'étaient pas des facteurs de développement de la démocratie, mais de nouvelles formes d'oppression, qu'ils n'étaient pas des facteurs

⁹ Texte extrait de Lucio Levi, *Federalist Thinking*, ed. University Press of America Inc., Lanham (MA – USA), 2008, pp. 160 (pp. 39-49). Recension de ce livre, Jean-Francis Billion, *Fédéchoses*, n° 141, septembre 2008. *Federalist Thinking* est par ailleurs une version complétée de *Il Pensiero federalista*, éd. Editori Laterza, Rome-Bari, 2002, pp. 172.

de paix mais des sources d'antagonismes et de violences sans précédents entre les Etats.

A propos de l'unification de l'Italie, Proudhon écrivait : « Un Etat de 26 millions d'âmes, comme serait l'Italie, est un Etat dans lequel toutes les fiertés provinciales et municipales sont confisquées au profit d'une puissance supérieure, qui les gouvernent. Là, toute localité doit se taire, l'esprit de clocher, faire silence : hors le jour des élections, dans lequel le citoyen manifeste sa souveraineté par un nom propre écrit sur un bulletin, la collectivité est absorbée dans le pouvoir central... La fusion, en un mot, c'est-à-dire l'anéantissement des nationalités particulières, où vivent et se distinguent les citoyens, en une nationalité abstraite où l'on ne respire ni ne se connaît plus : voilà l'unité... Et qui profite de ce régime d'unité ? Le peuple ? Non, les classes supérieures ». (1959, pp. 98-100)

Proudhon était critique du principe national, c'est à dire de la fusion de l'Etat et de la nation. Avec une clairvoyance surprenante, dans une page publiée après sa mort, dans la collection de fragments France et Rhin, dans laquelle les résultats de sa longue et laborieuse réflexion intellectuelle sur la question nationale semblent concentrés, une vérité émerge seulement aujourd'hui en pleine lumière, en présence du déclin historique de l'Etat national et des poussées régionalistes qui sont évidentes partout en Europe, qu'il nous est possible d'apprécier dans toute sa portée. « La nation française actuelle se compose d'au moins vingt nations distinctes, et dont le caractère observé dans le peuple et chez les paysans, est encore fortement tranché... Le Français est un être de convention, il n'existe pas... Une nation si grande ne tient qu'à l'aide de la force. L'armée permanente sert surtout à cela. Otez cet appui à l'administration et à la police centrales, la France tombe dans le fédéralisme. Les attractions locales l'emportent ». (1959, pp. 594-595)

Ce que Proudhon sous-entend, c'est qu'il existe une nationalité spontanée qui est le résultat de liens naturels entre les communautés locales, leur territoire et leur culture, et une nationalité organisée qui est le résultat de liens entre l'Etat et les individus qui vivent sur son territoire et qui est l'expression du besoin d'uniformité sociale et culturelle, et d'une loyauté exclusive pour l'Etat bureaucratique et centralisé. De cette façon, il apportait une contribution importante à la compréhension du principe de nationalité en l'expliquant comme un mythe dont le but est de justifier l'Etat démocratique unitaire, né de la Révolution française, qui se soutient grâce à une armée permanente qui exige la conscription obligatoire, à un appareil bureaucratique et policier centralisé et à la fusion de l'Etat et de la nation.

De même, Frantz montrait comment les nations qui ne sont pas des « types naturels » mais des « formations historiques, caractéristique qu'elles partagent avec l'Etat » et comment elles se modifient au cours de l'histoire comme le font les frontières des Etats (Frantz, 1879, p. 347). De cette façon, il dévoilait la prétention de la classe politique allemande qui consistait à présenter l'expérience unitaire du peuple allemand comme un fait existant depuis un passé très lointain.

Tous les deux, Proudhon et Frantz, furent capables de prévoir que le mélange explosif que présentait la fusion de l'Etat et de la nation augmenterait l'agressivité des Etats et leur caractère belliqueux et les transformerait en « machines de guerre ». En particulier, ils pressentirent le potentiel perturbateur de l'établissement du principe national dans l'Europe centrale et orientale où il était impossible de tracer avec précision des frontières d'Etats en conformité avec ce principe. Ils comprenaient que l'organisation de l'Europe en Etats nationaux finirait par rompre l'équilibre des puissances, causerait des tensions internationales et jetterait le continent dans une série de « guerres nationales ».

Tandis que l'établissement du principe national poussait les Etats à se transformer en groupements centralisés, fermés, hostiles et enclins à la guerre, l'extension de la révolution industrielle avait tendance à accroître et à intensifier les relations sociales et à les unifier sur des régions toujours plus vastes, d'où la nécessité de former de nouveaux espaces économiques, politiquement organisés et de dimensions continentales. Sa perception de cette tendance historique amena Frantz à prévoir le déclin du système des Etats européens, confrontés à la montée des Etats Unis et de la Russie au rang de puissances mondiales. Une unification fédérale était la seule solution pour que l'Europe devienne « une troisième puissance » et rivalise dans des conditions d'égalité avec les puissances qui avaient des dimensions continentales.

Comme alternative à l'unification de l'Allemagne, Frantz souhaitait et envisageait un nouvel ordre fédéral bâti autour d'un noyau germanique. D'ailleurs l'Allemagne, d'après Schelling (1795-1854), est « un peuple de peuples », elle est donc mieux adaptée pour se structurer suivant le principe fédéral et multinational de coexistence pacifique de plusieurs peuples, plutôt que de se transformer en un Etat centralisé et bureaucratique. Une fédération allemande aurait pu, ensuite, constituer le premier centre d'un nouvel ordre international, destiné à s'étendre au reste de l'Europe et à transformer les rapports de force entre les Etats en relations fondées sur le droit. Comme Proudhon, Frantz insiste sur la complémentarité de l'aspect communautaire et de l'orientation cosmopolite du fédéralisme. Il écrit : « Tandis que le fédéralisme, d'une part nous amène à opérer sur un espace plus large, d'autre part il développe la vie locale, les communes, les corporations, les associations (...). Nous pouvons affirmer avec certitude que l'avenir, d'un côté fera avancer les idées cosmopolites et, de l'autre, les idées communautaires et la coopération » (Frantz, 1878, p. 206). Cependant, dans l'ensemble, le fédéralisme de

Frantz est marqué par la nostalgie de certains aspects prénationaux de la société et son rejet du principe national se définit plus comme une façon de donner une continuité à l'ordre universel poursuivi par l'empire médiéval qu'en termes de dépassement (au sens dialectique de l'expression) de l'Etat national.

Au contraire, le fédéralisme politique de Proudhon tend vers une réalisation intégrale du principe de souveraineté populaire proclamé par la Révolution française et inscrit dans des textes constitutionnels, mais vidé de son sens par la centralisation qui met le citoyen au service de l'Etat. Dans une page des Contradictions politiques, l'idéal communautaire de Proudhon qui constitue une composante essentielle de son fédéralisme, s'exprime avec une grande vigueur. Il s'incarne dans l'aspiration du peuple à participer activement dans les nombreux aspects de la vie de la commune qui est la cellule de base de l'Etat, et à affirmer son autonomie. « La commune est par son essence... un être souverain. En cette qualité, la commune a le droit de se gouverner elle-même, de s'administrer, de s'imposer des taxes, de disposer de ses propriétés et de ses revenus, de créer pour sa jeunesse des écoles, d'y nommer des professeurs, de faire sa police, d'avoir sa gendarmerie, et sa garde civique ; de nommer ses juges; d'avoir ses journaux, ses réunions, ses sociétés particulières, ses entrepôts, sa mercuriale, sa banque, etc. La commune prend des arrêtés, rend des ordonnances : qui empêche qu'elle n'aille jusqu'à se donner des lois? Elle a son Eglise, son culte, son clergé, librement élus; elle discute publiquement, en conseil municipal, dans ses journaux ou ses cercles, tout ce qui touche à ses intérêts ou excite son opinion... Il n'y a point de milieu: la commune sera souveraine ou succursale, tout ou rien ». (1952, pp. 245-246)

Le rapport gouvernement central-gouvernement local typique de l'Etat national est inversé. La commune est considérée comme le centre principal d'organisation de la vie collective : c'est elle qui est investie de pouvoirs tels que faire les lois, lever les impôts, maintenir l'ordre public, nommer les juges, rôles traditionnellement réservés au pouvoir national. Si le fédéralisme est une formule politique qui exige l'attribution aux entités collectives plus petites d'un plus grand nombre de pouvoirs que jamais auparavant, il permet aussi d'organiser le pouvoir politique à tous les niveaux où se déroule la vie sociale, du plus bas (la communauté territoriale et fonctionnelle) au plus haut (le genre humain), si bien que la société soit sujette en même temps à une « loi d'unité » et une « loi de divergence » et obéisse dans le même temps à un « mouvement centripète » et à un « mouvement centrifuge ». « Le résultat de ce dualisme ». selon Proudhon, est de faire en sorte qu'un jour, par la fédération des forces libres et la décentralisation de l'autorité, tous les Etats, grands et petits, réunissent les avantages de l'unité et de la liberté, de l'économie et du pouvoir, de l'esprit cosmopolite et du sentiment patriotique. Ainsi le fédéralisme est une formule politique de portée universelle, « la forme politique de l'humanité ». (1982, vol.II, p. 288)

Cependant, il considère comme « contradictoire » l'idée d'une « confédération universelle ». Ainsi « L'Europe serait encore trop grande pour une confédération unique : elle ne pourrait former qu'une confédération de confédérations... Alors toute nationalité reviendrait à la liberté ; alors se réaliserait l'idée d'un équilibre européen, prévu par tous les publicistes et hommes d'Etat, mais impossible à obtenir avec de grandes puissances à constitution unitaire ». (1959, p. 335).

Proudhon utilise indifféremment les termes de fédération et confédération qui, dans un langage scientifique plus rigoureux, ont des sens opposés. Mais la confusion n'est pas seulement verbale. Il n'avait pas conscience de la nouvelle forme d'Etat qui était née de la Convention de Philadelphie. Il n'était pas en position de se représenter le fonctionnement d'une fédération qui

permet au pouvoir politique de s'organiser sur plusieurs niveaux autonomes, coordonnés entre eux et qui se limitent mutuellement. Il pensait que l'objectif des institutions fédérales était « de garantir aux Etats confédérés leur souveraineté » (1959, p. 319) et donc d'assurer la subordination de l'autorité centrale aux Etats membres.

D'un point de vue institutionnel sa théorie politique a un caractère confédéral. Cependant il concevait le fédéralisme comme l'instrument le plus efficace pour affirmer le droit contre la force dans les relations entre groupes sociaux pour instaurer la paix entre les nations et, en somme, pour organiser l'humanité suivant un ordre cosmopolite et, en même temps, pour concilier l'unité avec la diversité, à la fois dans les relations entre Etats et entre les groupes sociaux. D'après Proudhon, la démocratie sur le plan national, telle qu'elle avait été instituée par la Révolution française n'est pas, en principe, en contradiction avec la démocratie au niveau local et supranational, donc elle n'est pas en contradiction avec la création d'institutions démocratiques dotées de pouvoirs indépendants à tous les niveaux où la vie sociale se déroule. Croire que la démocratie ne peut s'exprimer qu'à un seul niveau de gouvernement est la limite la plus sérieuse de la pensée nationale.

En 1862, en faisant le bilan de son itinéraire politique, Proudhon écrivait : « Si, en 1840, j'ai débuté par l'anarchie, conclusion de ma critique de l'idée gouvernementale, c'est que je devais finir par la fédération, base nécessaire du droit des gens européen, et, plus tard, de l'organisation de tous les Etats » (1874-75, vol. XII, p. 220). Son point de vue fédéraliste permettait à Proudhon de dénoncer le caractère pathologique et donc transitoire de la formule politique de l'Etat national. Le déclin du rôle historique de ce type d'Etat est mis en relief en Europe aujourd'hui par le processus d'unification régionale et la tendance à la décentralisation et, dans le monde, par sa subordination aux acteurs du processus de globalisation. Le modèle d'un Etat fermé et centralisé qui organise la division politique plutôt que l'unité du genre humain et poursuit le monisme à la place du pluralisme social n'est plus adapté au développement des forces productives et aux nouvelles dimensions prises par les problèmes à la fois domestiques et de politique internationale. Tout ceci prouve la valeur prophétique de l'affirmation de Proudhon que « le vingtième siècle ouvrira l'âge des fédérations, ou l'humanité recommencera un purgatoire de mille ans ». (Proudhon, 1959, pp. 355-56).

Proudhon et la critique des limites du libéralisme, de la démocratie et du socialisme

Le fédéralisme, de cette façon, se qualifie comme la théorie politique qui permet de résoudre les problèmes laissés en suspens par la Révolution française avec son affirmation de principe d'une « République une et indivisible » et de surmonter les contradictions du modèle de l'Etat national unitaire. La Révolution française avait émancipé la nation en reconnaissant la souveraineté populaire, mais les principes de centralisation du pouvoir politique et le nationalisme s'étaient révélés en opposition avec la liberté, la démocratie et le socialisme. C'est la raison pour laquelle Proudhon écrit, « Qui dit liberté dit fédération ou ne dit rien. Qui dit république dit fédération ou, encore une fois, ne dit rien. Qui dit socialisme dit fédération ou encore ne dit rien ». (1959, p. 383)

En premier lieu, Proudhon montre comment la structure de l'Etat unitaire réduit en une formule juridique vide le principe de séparation des pouvoirs qui est la garantie du libre gouvernement. Il y a une contradiction insurmontable entre le principe de la séparation des pouvoirs et celui de la centralisation. Tandis que le premier est basé sur l'autonomie de certains centres de pouvoirs (le Parlement, les élus locaux, etc.) par rapport au gouvernement central, et donc sur la présence de

contrepoids, d'oppositions, d'antagonismes entre les pouvoirs de l'Etat, le second ne tolère aucun centre d'initiative politique en dehors du gouvernement central. « L'idée d'une limitation de l'Etat, là où règne le principe de centralisation des groupes, est donc une inconséquence, pour ne pas dire une absurdité. Il n'y a d'autres limites à l'Etat, que celles qu'ils 'impose de lui-même en abandonnant à l'initiative municipale et individuelle certaines choses dont provisoirement il ne se soucie point. Mais, son action étant illimitée, il peut arriver qu'il veuille l'étendre sur les choses qu'il avait d'abord dédaignées; et comme il est le plus fort, comme il ne parle et n'agit jamais au nom de l'intérêt public, non seulement il obtiendra ce qu'il demande; devant l'opinion et les tribunaux, il aura encore raison ». (1952, p. 246)

Dans un Etat unitaire, la lutte politique se déroule dans un seul contexte institutionnel pour la conquête d'un seul pouvoir ; il n'est sujet à aucune limitation effective et il est l'arbitre de la Constitution elle-même.

Deuxièmement, Proudhon est critique de la démocratie jacobine qui a perfectionné la centralisation de l'Etat. « La démocratie a peu de considération à l'égard des libertés individuelles et pour le respect de la loi, car elle est incapable de gouverner dans des conditions différentes de celles de l'unité, ce qui n'est rien d'autre que du despotisme (...) La démocratie est surtout centralisatrice et unitaire ; elle abhore le fédéralisme ». (1959, p. 382)

Ce type de démocratie qui attribue la souveraineté au peuple, vu comme une entité fermée sur elle-même, uniforme, indivisible et qui condamne comme une attaque à la souveraineté populaire tout ce qui peut diviser, différencier, opposer des volontés qui concourent à former la volonté de la nation, ne devrait pas à proprement parler s'appeler démocratie, parce que tous les groupes sociaux étant sujets à la même autorité et à la même administration perdent leur autonomie. "Dans le pacte social, convenu à la manière de Rousseau et des jacobins, le citoyen se démet de sa citoyenneté et la commune, et au dessus d'elle le département et la province, absorbés dans l'autorité centrale, ne sont plus que des succursales sous la direction immédiate du ministère. Les conséquences ne tardent pas à se faire sentir : le citoyen et la commune sont privés de toute dignité, le sans-gêne de l'Etat se multiplie et les charges du contribuable croissent en proportion. Ce n'est plus le gouvernement qui est fait par le peuple, c'est le peuple qui est fait par le gouvernement. Le pouvoir envahit tout, s'empare de tout, s'arroge tout, pour toujours" (1959, p. 345).

Une démocratie qui fonctionne seulement au niveau national, sans base de gouvernement local autonome n'est qu'une démocratie nominale, parce qu'elle contrôle d'en haut et étouffe les communautés, c'est à dire la vie concrète des gens. Le principe même de souveraineté populaire devient un mythe dont le but est de légitimer la subordination du peuple au pouvoir central.

En troisième lieu, Proudhon n'est pas seulement, comme les socialistes de son temps, un critique de l'exploitation capitaliste, mais aussi des aspects autoritaires et centralisateurs du socialisme. Il dénonce la mystification cachée derrière l'expression « propriété collective » et il entend démontrer que, même si la propriété est transférée des citoyens privés à la communauté représentée par l'Etat, l'erreur fondamentale qui consiste à attribuer la propriété à certains individus, qui s'approprient le fruit du travail des autres, n'est pas éliminée. Changer le détenteur de la propriété ne changerait pas substantiellement la nature de cette institution, de fait, cela aboutirait simplement à « reproduire sur un plan inversé toutes ses contradictions ». C'est à dire qu'il y aurait une transformation des relations de production, mais le contrôle et la gestion des moyens de production seraient donnés à un groupe social particulier et, par conséquent, l'exploitation ne serait pas

éliminée. Dans sa polémique contre le socialisme utopique « le communisme rudimentaire » suivant l'expression de Marx, Proudhon observe : « Chose singulière ! La communauté systématique, négation réfléchie de la propriété, est conçue sous l'influence directe du préjugé de priorité ; et c'est la propriété qui se retrouve au fond de toutes les théories des communistes. Les membres d'une communauté, il est vrai, n'ont rien en propre ; mais la communauté est propriétaire, et propriétaire non seulement des biens, mais des personnes et des volontés ». (1926, p. 326)

D'autre part, la fusion du pouvoir économique et du pouvoir politique constitue la prémisse d'une forme nouvelle et plus oppressive de dictature : « De tous leurs préjugés inintelligents et rétrogrades celui que les communistes caressent le plus est la dictature. Dictature de l'industrie, dictature du commerce, dictature de la pensée, dictature dans la vie sociale et la vie privée, dictature partout : tel est le dogme... Après avoir supprimé toutes les volontés individuelles, ils les concentrent dans une individualité suprême, qui exprime la pensée collective, et, comme le moteur immobile d'Aristote, donne l'essort à toutes les activités subalternes ». (1923, vol. II, p. 301)

Proudhon et le fédéralisme intégral

La partie négative de la pensée de Proudhon est donc constituée par une double négation : négation du centralisme et de l'autoritarisme de l'Etat et de l'exploitation de l'homme par l'homme. L'un des aspects les plus intéressants de cette pensée est représenté par sa conception « intégrale » du fédéralisme. En fait, à côté de son fédéralisme politique, il a formulé l'idée d'un fédéralisme économique et social, nécessaire pour limiter les pouvoirs de l'Etat et des groupes privilégiés qui soutiennent son pouvoir. « Toutes mes idées économiques... peuvent se résumer en ces trois mots : Fédération agricole-industrielle ; toutes mes vues politiques se réduisent à une formule semblable : Fédération politique ou Décentralisation... Toutes mes espérances actuelles et futures sont exprimées par ce troisème terme , corollaire des deux autres : Fédération progressive ». (1959, pp. 361-62)

Pour Proudhon, le fédéralisme économique ne coïncide pas avec l'abolition de la propriété. Son idée de la propriété considérée à la fois comme « vol » et comme une condition de la « liberté » a pu paraître contradictoire à certains. Pour la présenter, je suivrai l'analyse de Mario Albertini (1974). Nous avons vu que Proudhon, dans sa critique du centralisme collectiviste et de la propriété d'Etat des moyens de production a mis en lumière l'impossibilité d'éliminer l'aspect individualiste de la propriété qui consiste à attribuer à certains les moyens de production. De ce point de vue, nous pouvons saisir pourquoi Proudhon assigne à la propriété la tâche de « servir de contrepoids à la puisssance publique, bancer l'Etat, par ce moyen assurer la liberté individuelle : tel sera donc, dans le système politque, la fonction, principale, de la propriété... Pour que le citoyen soit quelque chose dans l'Etat, il ne suffit donc pas qu'il soit libre de sa personne ; il faut que sa personnalité s'appuie, comme celle de l'Etat, sur une portion de matière qu'il possède en toute souveraineté, comme l'Etat a la souveraineté du domaine public. Cette condition est remplie par la propriété ». (1866, p. 138)

Le droit à la propriété apparaît, par conséquent, comme la condition de l'autonomie individuelle et de l'attribution à chacun des fruits de son travail. La propriété doit être étudiée dans le cadre dialectique des relations entre l'Etat et la société. Son rôle est d'assurer l'autonomie de la vie économique et sociale face à l'Etat. « La puissance de l'Etat est une puissance de concentration; donnez lui l'essor, et toute individualité disparaîtra bientôt, absorbée dans la collectivité; la société tombe dans le communisme; la propriété, au rebours, est une puissance de décentralisation; parce qu'elle-même est absolue,

elle est anti-despotique, anti-unitaire; c'est en elle qu'est le principe de toute fédération : et c'est pour cela que la propriété, transportée dans une société politique, devient aussitôt républicaine ». (1866, p. 144)

Proudhon reconnaît l'existence de l'égoïsme individuel dans lequel il trouve également un aspect positif et, quoiqu'il en soit, il n'a pas l'illusion qu'il puisse être éliminé. Il reste néanmoins le fait que, la chose importante qui ne peut pas être éliminée, c'est l'attribution à quelqu'un des moyens de production. Mais, en même temps, il affronte le problème de l'élimination des privilèges ou, en particulier, les aspects négatifs des relations sociales basées sur la propriété. La propriété des moyens de production peut se trouver entre les mains de ceux qui les emploient et cela n'implique pas de forme d'injustice ou d'exploitation. Mais la propriété peut être séparée du travail, ce qui donne lieu au droit d'aubaine, c'est à dire à cette distorsion de la propriété qui consiste à s'approprier le fruit du travail des autres. Ceci, c'est l'aspect de la propriété qui doit être aboli pour éliminer les relations de force de la société. L'abolition du droit d'aubaine, ou pour utiliser une expression plus ordinaire, de la plus-value, consisterait à accorder la possession des moyens de production à des individus ou groupes qui les emploient. Une fois que la plus-value est éliminée et que la propriété est sous contrôle social, chaque forme d'autoritarisme est destinée à disparaître et le pouvoir de l'Etat se trouve contraint dans des limites efficaces.

Conformément à cette idée décentralisée et anti-autoritaire de la gestion de l'économie, Proudhon élabore un modèle d'organisation des usines et des entreprises qu'on peut définir comme autogestion ouvrière. Les principes les plus importants sur lesquels cette autogestion est basée sont les suivants : tous les travailleurs sont co-propriétaires ; toutes les positions sont électives et les règlementations sont sujettes à l'approbation des membres ; chacun a le droit de remplir n'importe quelle position, les salaires sont fonction de la nature du poste occupé.

En ce qui concerne l'agriculture, Proudhon est pour la propriété individuelle et l'établissement de communes rurales ayant pour tâche de distribuer la terre à ceux qui la cultivent et de la réorganiser suivant les buts de coopération et d'utilité sociale. Les travailleurs associés en unité de production de base (entreprises autogérées et communes rurales) constituent les cellules de base de cette fédération agricole et industrielle dans laquelle la propriété des moyens de production est attribuée en même temps à l'organisation de la société économique dans son ensemble, à chaque région, à chaque association de travailleurs et à chaque travailleur. La fédération agricole et industrielle permet de cette façon de réorganiser les structures productives sous le contrôle des travailleurs associés en de nombreux groupes autonomes, tandis que la solidarité entre eux est assurée par le lien fédéral. Ce type d'organisation de la société et de l'économie rend possible de réaliser ce qu'on pourrait appeler aujourd'hui un plan décentralisé démocratique, fondé sur les besoins des communautés fonctionnelles et territoriales. En fait, quand un plan est décidé au centre, sans relation réelle avec les demandes et les besoins des communautés locales, il n'est pas seulement autoritaire mais également inefficace, parce qu'il n'est pas fondé sur les besoins réels des hommes. Donc, l'organisation économique et sociale fédéraliste présente une formule qui permet d'éviter le double danger représenté par la domination arbitraire des groupes capitalistes et par celle, tout aussi arbitraire, de groupes dominants qui justifient leurs pouvoirs au nom du communisme. Ce type de plan et l'autogestion semblent donner à la classe ouvrière une forme d'association capable d'enlever aux groupes dominants les leviers de la direction idéologique, économique et politique et de libérer les énergies nécessaires pour subordonner le capital au travail. Ici, nous pouvons noter que Proudhon, en essayant de s'imaginer ou de dessiner une société future libérée de la

domination et de l'exploitation, la présente, suivant la situation de son temps, comme une société d'ouvriers et de paysans qui auraient soumis à leur contrôle les moyens de production et auraient éliminé les classes dominantes qui avaient leurs privilèges fondés sur le capital et la rente. La limite de ce point de vue se trouve dans le fait, déjà perçu par Marx (1970, vol. II, pp. 400-411), que le processus de libération de l'homme et la création de rapports sociaux communautaires ne peut pas avoir lieu sans transformation en profondeur de la structure de la société qui éliminerait les rôles mêmes des ouvriers et des paysans, comme cela sera rendu possible aujourd'hui par la « révolution scientifique et technologique » (Richta R., 1969). Cela permet d'éliminer le travail manuel et la rareté des biens matériels et, en même temps, la compétition pour le nécessaire ; donc, cela nous laisse espérer l'élimination progressive du travail aliénant comme une possibilité concrète.

Sources

- Théorie de l'impôt, Paris, éd. Dentu, 1861
- Théorie de la propriété, Paris, éd. Librairie internationale, 1866
- Correspondance, Paris, éd. Lacroix, 14 volumes, 1874-1875
- Système des contradictions économiques ou philosophie de la misère, dans Oeuvres complètes, Paris, éd. Rivière, 1923
- Qu'est-ce-que la propriété ? Recherches sur le principe du droit et du gouvernement. Premier Mémoire, dans, Œuvres complètes, Paris, éd. Rivière, 1926
- Contradictions politiques, dans, Oeuvres complètes, Paris, éd. Rivière. 1952
- Du principe fédératif et oeuvres diverses sur les problèmes politiques européens, dans, Œuvre complètes, Paris, éd. Rivière, 1959
- De la justice dans la révolution et dans l'église, dans Oeuvres complètes, Genève-Paris, éd. Slatkine, 1982



Bicentenaire de la naissance de Pierre-Joseph Proudhon

Maurice BRAUD

Responsable de l'Action fédéraliste - Socialisme et liberté (AFSL) - Paris

L'année 2009 a vu, en France et ailleurs, de nombreuses manifestations et publications visant à commémorer ou à examiner la vie et la pensée du philosophe bisontin Pierre-Joseph Proudhon (PJP), né à Besançon le 15 janvier 1809 et mort à Paris (Passy) le 19 janvier 1865.

Colloques et manifestations

Parmi les manifestations "proudhoniennes" qui ont émaillé l'année 2009, il faut commencer par celles qui ont eu lieu dans sa ville natale, Besançon.

Dès début janvier 2009, à l'anniversaire exact de la naissance de PJP, la Ville de Besançon, l'Université de Franche-Comté et plusieurs autres institutions ont organisé, dans le cadre des "Célébrations nationales 2009", un colloque sur « Proudhon lecteur des philosophes ». Après des séminaires et travaux antérieurs sur la lecture par Proudhon des économistes puis auteurs juridiques, l'objet de ces deux journées étaient de faire un point détaillé sur la lecture par Proudhon des philosophes, de l'Antiquité au XIXè siècle. Vivant en un siècle où l'imprimé n'était pas si fréquent ni si bon marché qu'aujourd'hui, Proudhon recopiait des passages entiers de ses lectures avec ses appréciations personnelles.

Ces "carnets" sont une source précieuse pour suivre l'élaboration de la pensée de PJP, et leurs publications toujours envisagées mais jamais encore pleinement réalisées sont assurément un objectif auquel les chercheurs et acteurs travaillant ou intéressés par la pensée de Proudhon doivent s'attacher.

Besançon fut aussi le théâtre du grand colloque international qui, en fin d'année 2009, fut comme l'écho du grand colloque du centenaire du décès de Proudhon tenu en novembre 1965 à Bruxelles et dont les actes sont encore recherchés par tous les amateurs atteints de proudhonite aiguë. Les collectivités territoriales (Ville de Besançon, Conseil régional de Franche-Comté, Conseil général du Doubs) et les institutions académiques locales (Université de Franche-Comté et Maison des Sciences de l'Homme Nicolas Ledoux) ont en effet organisé un colloque de grande qualité où non seulement les chercheurs et universitaires eurent l'occasion de faire le point sur des aspects précis du parcours et de l'œuvre de PJP, mais où les allersretours avec des mouvements sociaux contemporains importants de la région (Lip, bien sûr) et l'échange avec les Bisontins d'aujourd'hui ne furent pas non plus négligés. Nous ne doutons pas que les actes à venir de ce grand colloque des 15-16 octobre 2009 feront, eux aussi, à près de 45 ans de distance avec le colloque de Bruxelles, date dans les études proudhoniennes!

Plusieurs manifestations sur l'œuvre de Proudhon se sont aussi tenues en région parisienne. Le 29 septembre 2009 se tint à la Bibliothèque nationale de France (site François Mitterrand, Grand auditorium) une journée d'étude "Proudhon ou quel socialisme?" dont l'objet n'était pas à proprement parler d'ouvrir des chantiers nouveaux aux études sur Proudhon mais plutôt d'affirmer la présence et l'intérêt des travaux sur Proudhon dans un des "temples" de la connaissance parisienne. La présence de Jacqueline Lalouette, de Régis Debray et de Pierre Ansart au programme de cette journée assurant d'emblée un minimum de rayonnement à l'entreprise.

Enfin, l'année 2009 s'est achevée pour les proudhoniens par le colloque international annuel de la Société P.J. Proudhon le 5 décembre 2009 à Paris sur cette thématique pour nous centrale : "La question fédérale : le retour ? ", avec notamment Pierre Ansart ("Proudhon, la Révolution de 1789 et le problème de la Fédération"), Michel Herland ("le fédéralisme économique: de Proudhon aux proudhoniens"), Raimondo Cagiano de Azevedo ("L'Italie fédéraliste"), sans oublier Ramon Maiz ("Théorie du fédéralisme multinational"), pour les auteurs déjà bien connus fédéralistes et proudhoniens. mais aussi des communications de jeunes chercheurs ou militants qui aujourd'hui contribuent diversement mais largement au renouvellement des études sur l'œuvre de Proudhon tout en nous interpellant pratiquement dans notre engagement et nos convictions fédéralistes : Samuel Hayat ("Fédéralisme et problème des nationalités"), Jorge Cagiao y Conde ("Penser la sécession pour penser le fédéralisme"), Fawzia Tobgui ("Le fédéralisme suisse, convergences et divergences avec le projet proudhonien") et Nenad Stojanovic ("Fédéralisme centripète et fédéralisme centrifuge : la Suisse, la Belgique et la vision de Proudhon"). Comme tous les ans, le colloque de la Société PJ Proudhon fait l'objet d'une publication, les amateurs et curieux pourront ainsi dans quelques mois avoir accès à ces travaux passionnants.

Les études proudhoniennes aujourd'hui

Cette efflorescence de colloques, journées d'étude et séminaires en 2009 n'est pas le fruit de la seule génération spontanée et de l'opportunité académique qu'offrent les anniversaires. Il faut y voir aussi le travail déterminé et organisé de quelques (rares alors) universitaires et militants qui, au début des années 80 et fort modestement, lancèrent -à côté du séminaire "Atelier Proudhon" animé par Rosemarie Ferenczi à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS)- une petite société savante, la Société P.-J. Proudhon. Nous étions alors peu nombreux à fréquenter chaque semaine le chalet de bois que l'EHESS louait rue de la Tour, à deux pas du lieu où mourut en 1865 Pierre-Joseph Proudhon!

Rosemarie Ferenczi, Bernard Voyenne, avec le concours du Professeur Jean Bancal puis de Pierre Ansart, quelques militants fédéralistes (Henri Cartan, Claude-Marcel Hytte), syndicalistes (Jacques Langlois) ou enseignants (Chantal Gaillard) sont à l'origine de cette modeste société à laquelle s'agrégèrent très vite de jeunes philosophes à l'aube de leurs carrières universitaires, pour certains élèves de François Chatelet, et actifs en ces années ou un peu plus tard au Collège international de philosophie (dans le désordre : Patrice Vermeren, Jean-Paul Thomas, Georges Navet, Patrick Cingolani, Eric Lecerf,...). Plus récemment, de jeunes chercheurs ont rejoint la société et élargi encore son audience (Olivier Chaïbi, Samuel Hayat, Fawzia Tobqui,...). Il n'est pas possible ici de citer toutes celles et tous ceux qui ont apporté leur concours à cette entreprise intellectuelle à côté des présidents passés (Jean Bancal et Pierre Ansart) ou actuel (Georges Navet), mais il faut particulièrement citer (et remercier) Rosemarie Ferenczi, véritable accoucheuse, sans qui rien de cette aventure n'aurait pu se développer, et notre (regretté) ami Bernard Voyenne dont la connaissance joviale et encyclopédique de Proudhon ravissait jusqu'à l'énervement.

Cette société savante a une autre caractéristique : elle a su accueillir et donner une place aux militants et à celles et ceux qui considèrent, comme Proudhon, que le travail de la pensée devient stérile s'il ne se nourrit pas de l'action dans la cité et dans le monde. Aussi, avec et parmi les personnalités déjà citées, il faut y adjoindre les nombreux militants anarchistes, libertaires ou fédéralistes, actifs dans de nombreuses organisations syndicales, politiques et civiques.

Trente ans plus tard, l'écroulement de la pensée communiste dogmatique aidant, la nécessité de penser et de construire des alternatives à un présent misérable ou trop terne demeurant, la pensée de Proudhon retrouve incontestablement une forme d'actualité. C'est pour cela que 2009, plus que l'apogée d'une entreprise signale un commencement.

Publications 2009

L'année 2009 a permis l'édition, la réédition d'œuvres de Proudhon comme de travaux plus ou moins critiques sur lui. Parmi ceux-ci, nous avons plus particulièrement sélectionné :

- Pierre-Joseph PROUDHON, Qu'est-ce que la propriété?, coll. Les classiques de la philosophie, éd. Le Livre de poche 2009 (édition préparée et annotée par Edward Castleton);
- PJP, *La pornocratie*, Editions de L'Herne, coll. des "Carnets", Paris 2009 ;
- Anne Sophie Chambost, *Proudhon : l'enfant terrible du socialisme*, éd. Armand Colin Editeur, Paris novembre 2009 ;
- Archives proudhoniennes 2009, Bulletin annuel de la Société P.-J. Proudhon, Paris décembre 2009 ;
- PJP, Liberté, partout et toujours, textes choisis, ordonnés et présentés par Vincent Valentin, éd. Bibliothèque classique de la liberté, Editions Les Belles lettres Paris 2009
- PJP, *La célébration du dimanch*e, Editions de L'Herne, coll. des "Carnets", Paris 2010 (à paraître).

La Fédération selon Proudhon

David SOLDINI

Ancien responsable des JE France et Vice-président UEF France - Paris

Il est utile de se souvenir, alors que le processus d'intégration et donc de fédéralisation de l'Europe semble au point mort, ce que disait le « vieux Proudhon ». Tant que les Etats seront organisés de façon unitaire, tant que subsistera le dogme de l'unicité, « leur nature sera de commander, non de transiger ni d'obéir ».

Construire une fédération

Et pour construire une fédération, pour entrevoir une unité plus grande et plus forte car fondée sur la liberté et non sur l'autorité, il faut changer la nature des Etats amenés à s'unir.

Il faut leur apprendre à transiger et, parfois, à obéir. La France n'a pas encore réellement entrepris sa révolution copernicienne. Sa nécessité est pourtant évidente.

Comment penser que des Etats dont le principe fondateur est la centralisation, démocratique ou non, acceptent de s'unir à d'autres, de se soumettre à une autorité commune et de ce simple fait en arrivent à nier leur propre nature.

La fin programmée du modèle hégélien de l'Etat souverain n'a engendré pour l'heure que le développement de cet anarchisme sauvage que Proudhon¹⁰ méprisait.

Pourtant les classes dirigeantes de nos Etats moribonds se complaisent encore dans le culte décadent de puissances qui n'existent plus.

Ainsi parlait Proudhon¹¹:

« Le système fédératif est l'opposé de la hiérarchie ou centralisation administrative et gouvernementale par laquelle se distinguent, ex aequo, les démocraties impériales, les monarchies constitutionnelles et les républiques unitaires.

Sa loi fondamentale, caractéristique, est celle-ci : dans la fédération, les attributs de l'autorité centrale se spécialisent et se restreignent, diminuent de nombre, d'immédiateté, et, si j'ose ainsi dire, d'intensité, à mesure que la Confédération se développe par l'accession de nouveaux Etats.

Dans les gouvernements centralisés, au contraire, les attributs du pouvoir suprême se multiplient, s'étendent et s'immédiatisent, attirent dans la compétence du prince les affaires des provinces, communes, corporations et particuliers, en raison directe de la superficie territoriale et du chiffre de la population. De là cet écrasement sous lequel disparaît toute liberté, non seulement communale et provinciale, mais même individuelle et nationale.

Une conséquence de ce fait c'est que, le système unitaire étant l'inverse du système fédératif, une confédération entre grandes monarchies, à plus forte raison entre démocraties impériales, est chose impossible.

Des Etats comme la France, l'Autriche, l'Angleterre, la Russie, la Prusse, peuvent faire entre eux des traités d'alliance ou de commerce ; il répugne qu'ils se fédéralisent, d'abord, parce que leur principe y est contraire, qu'il les mettrait en opposition avec le pacte fédéral ; qu'en conséquence il leur faudrait abandonner quelque chose de leur souveraineté, et reconnaître au-dessus d'eux, au moins pour certains cas, un arbitre. Leur nature est de commander, non de transiger ni d'obéir.

Les princes qui, en 1813, soutenus par l'insurrection des masses, combattaient pour les libertés de l'Europe contre Napoléon, qui

¹⁰ P.-J. Proudhon (1809-1865), philosophe français, souvent classé parmi les socialistes utopistes et anarchistes, est également compté parmi les principaux penseurs théoriciens du courant fédéraliste.

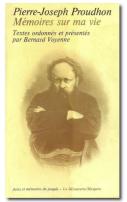
¹¹ Citation extraite de, Pierre-Joseph Proudhon, *Du principe fédératif*, 1863, chapitre VII.

plus tard formèrent la Sainte Alliance¹², n'étaient pas des confédérés : l'absolutisme de leur pouvoir leur défendait d'en prendre le titre. C'étaient, comme en 1792, des coalisés ; l'histoire ne leur donnera pas d'autre nom. Il n'en est pas de même de la Confédération germanique¹³, présentement en travail de réforme, et dont le caractère de liberté et de nationalité menace de faire disparaître un jour les dynasties qui lui font obstacle. »

Proudhon: livres et articles fédéralistes

Livres

- Alexandre MARC, Proudhon, coll. « Le Cri de la France », éd. LUF
 Librairie de l'université, Fribourg, et, Egloff, Paris, 1945
- Mario ALBERTINI, Proudhon, éd. Vallechi Editore, collection « Sintesi Vallechi I Filosofi », Florence, 1974, pp. 188
- Bernard VOYENNE, coll. « Réalités du présent », Le fédéralisme de P. J. Proudhon. Histoire de l'idée fédéraliste T. 2, préface d'A. Marc, éd. Presses d'Europe, Nice, 1973, pp. 206, et, Histoire de l'idée fédéraliste, les lignées proudhonniennes, T. 3, pp. 284; B. VOYENNE (Textes ordonnés et présentés par), Pierre-Joseph PROUDHON, Mémoires sur ma vie, coll. « Actes et mémoires du peuple », éd. La Découverte Maspero, Paris, 1983, pp. 223.



Caricature de Fuhr en couverture d'un livre de B. VOYENNE

Articles de L'Europe en formation (Nice-Paris)

- Bernard Voyenne, « Le 'Principe fédératif' a cent ans », dans, L'Europe en formation, Paris-Nice, n° 45, décembre 1963, pp. 3-8
- Yann Fouéré, « Proudhon, l'anti-jacobin », op. cit., p. 8
- L'Europe en formation, « Proudhon aujourd'hui », dans, L'Europe en formation, dossier « P.J. Proudhon - 1865-1965 : Le fédéralisme, l'Europe, la propriété, la dialectique », n° 62, mai 1965, p. 1
- B. Voyenne, « Le fédéralisme de Proudhon », op. cit., pp. 2-5
- André HARBERT, « Proudhon et l'Europe », op. cit., pp. 6-8
- Jean BANCAL, « Proudhon et la propriété », op. cit., pp. 10-15
- Robert ARON, « Proudhon et Marx », op. cit., pp. 16-17
- Mario ALBERTINI, « Proudhon était-il fédéraliste intégral ? », op. cit., pp. 18-20
- Alexandre MARC, « Vers la dialectique ouverte », op. cit., pp. 21-33
- B. Voyenne, « Proudhon, l'échec de 1848 et le fédéralisme »,
- Alliance des grandes puisssances monarchistes conservatruces qui, suite au Congrès de Vienne (1814-1815) prétendait- sous l'autorité de Dieu- mettre un terme aux épisodes révolutionnaires de la période 1792-1815.
- 13 Etat confédéral allemand régissant les territoires de langue allemande entre son instauration par le Congrès de Vienne et sa fin, avec la défaite de la puissance autrichinenne face aux armées prussiennes en 1866.

- dans, L'Europe en formation, dossier « Après la révolte de mai... », n° 100, juillet 1968, pp. 9-11
- J. BANCAL, «L'anarchisme et l'autogestion de Proudhon », dans, L'Europe en formation, n° 163-164, «Anarchisme et fédéralisme », octobre-novembre 1973, pp. 15-38
- Jean Caroline CAHM, «Kropotkine et Proudhon», dans, L'Europe en formation, n° 254, novembre-décembre 1983, pp. 39-52
- Michel HERLAND, « Proudhon économiste », dans, L'Europe en formation, n° 258, novembre-décembre 1984, pp. 43-55
- Gilda Mangarano Favaretto, « A l'origine de la science sociale : la perspective de P.-J. Proudhon », op. cit., pp. 56-64
- B. VOYENNE, « Proudhon et la révoluyion », dans, L'Europe en formation », n° 264, été 1986, pp. 33-54
- Pierre ANSART, « Proudhon: la dialectique des pouvoirs et des libertés », dans, L'Europe en formation, n° 275, hiver 1987, dossier « P.J. Proudhon: la révolution nécessaire », pp. 7-13
- B. VOYENNE, «La dialectique égalité-liberté chez P.J. Proudhon », op. cit., pp. 15-20
- J. BANCAL, « Proudhon: dialectique Force collective -Liberté - Pouvoir - Economie sociale », op. cit., pp. 21-32
- Luz ROEMHELD, « Le mutualisme de Proudhon », op. cit., pp. 33-39
- Al. MARC, « De Proudhon à la métalectique », op. cit., pp. 41-70
- Gaston BORDET, « A propos du Colloque Proudhon Paris et Besançon, 22-24 octobre 1987 - Un retour aux sources », op. cit., pp. 72-80
- Myriam GEAY, « Pierre-Joseph Proudhon face au communisme de son temps », dans, L'Europe en formation, n° 294-295, automne-hiver 1994, pp. 67-93
- Nicolas PORTIER, « Proudhon : un démophile antidémocrate ? », op. cit., pp. 95-104
- Lazare KI-ZERBO, « La phénoménologie sociale de Proudhon: série et fédéralisme », dans, L'Europe en formation, n° 300, printemps 1996, pp. 65-86
- Mireille MARC-LIPIANSKY, « In Memoriam, Bernard Voyenne -Proudhon et Dieu », dans, L'Europe en formation, n° 3 - 2004, pp. 5-8

Campagne d'abonnement de Fédéchoses

« Faîtes comme eux, abonnez vous!»



Nom
Mail

Normal € 15 - Militant € 30 - Soutien € 100

Chèque à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE Maison de l'Europe - Pôle européen de Lyon 18 Avenue Félix Faure - 69007 Lyon C.C.P. 2490 82 P LYON



Crise climatique, biens communs de l'humanité... l'*UNPA*, et la démocratie mondiale

Politique globale du climat et démocratie mondiale

Fernando IGLESIAS

Député argentin et membre du Parlement latino-américain. Fondateur de Democracia Global – Movimiento pro Federación Americana y el Parliamento Global. Buenos Aires. Membre du Conseil mondial du WFM - Article publié en coopération avec The Federalist Debate - Turin

Traduit de l'anglais par Jean-Luc PREVEL - Lyon

Les effets sur le climat et la géographie planétaires -tels que l'accroissement des températures moyennes, la fonte des calottes glaciaires, la désertification, l'augmentation du nombre et de l' intensité des cyclones et autres phénomènes climatiques dévastateurs- ont placé la question du réchauffement global en tête de l'agenda global. On peut observer un renforcement du consensus scientifique sur l'importance des causes liées au modèle actuel de civilisation et au fait que l'énergie constitue la matrice du phénomène. La prise de conscience planétaire de la gravité de la menace augmente. L'attribution du Prix Nobel de la paix à Al Gore et au « Panel intergouvernemental sur le changement climatique » des Nations unies a montré l'importance croissante de la question sur la scène mondiale.

Bien que la Conférence de l'ONU de 2007 sur le changement climatique à Bali, en Indonésie (notez bien le nom : il ne mentionne même pas la question du réchauffement global) se soit conclue par un accord pour négocier un futur accord -ce fut en fait un autre échec déguisé en succès. Une feuille de route dont les objectifs sont soit abstraits soit relégués à des notes en bas de page, un budget de 307 millions d'euros pour aider au changement technologique du monde sous-développé qui nécessiterait en fait des milliards et la promesse paradoxale d'un « Kyoto II », constituaient un maigre résultat face à la menace considérable que le changement climatique fait peser sur l'humanité. Tandis que les débats sur les causes climatiques du réchauffement global augmentent, l'échec des agences intergouvernementales met en lumière une origine politique plus profonde.

Regardons la situation : un bien public global qui appartient à l'humanité tout entière (l'éco-système) est en grand danger en raison des politiques énergétiques irresponsables qui sont menées -avec un degré différent d'irresponsabilité- par la plupart des Etats-nations du monde. La raison est évidente : l'émission des gaz qui causent l'effet de serre est une affaire excellente pour les compagnies et les sociétés depuis que les effets négatifs de la consommation d'essence, de charbon et de gaz sont partagés par tous les êtres humains, tandis qu'ils en contrôlent entièrement les bénéfices.

Qui plus est, si nous passons des acteurs économiques aux acteurs politiques, le résultat ne change pas : il est pratique pour chaque nation de maintenir une législation environnementale permissive à l'intérieur de ses frontières parce que les coûts de l'émission sont payés par tous les pays, tandis que les bénéfices sont exclusivement engrangés par les compagnies du pays pollueur.

Asynchronies globales

Le résultat du conflit entre les problèmes mondiaux actuels et une notion territoriale restreinte de la souveraineté nationale, a été l'incapacité des Etats-nations, des organisations internationales et des comités intergouvernementaux, d'apporter des réponses adéquates et efficaces. La conséquence de ce développement asynchronique peut être symbolisé par des rythmes radicalement différents : un système technologique qui avance à la vitesse de la lumière, qui se manifeste par l'internet et les ondes électro-magnétiques des mass-media globales, un système économique qui va à la vitesse du son, symbolisé par des managers globaux qui parcourent le monde dans des avions subsoniques et un système politique dominant qui progresse à la vitesse d'un train, dispositif emblématique de la toute première modernité. Ce n'est pas un accident si, dans le système qui en résulte, technologiquement et économiquement intégré (global) mais politiquement fragmenté (national/international), un accord sur des objectifs modestes tels que le protocole de Kyoto (1997) a été rejeté par les deux pays qui sont les deux principaux responsables des émissions globales : la Chine et les Etat-Unis. C'est pourquoi un hypothétique Kyoto II, non seulement manque d'une véritable base mais aussi décevant et insuffisant face à l'ampleur du défi. Tout Etat participant à un hypothétique accord du type de celui de Kyoto se trouverait manifestement dans une situation désavantageuse sur le marché mondial comparé à ses concurrents qui décideraient de ne pas y souscrire. Cela renforcerait la tendance actuelle à établir un système de dumping écologique global puisque dans un système internationalement fragmenté, la récompense va au cancre de la classe. Il est regrettable que, en même temps que le réchauffement global progresse, des accords inefficaces tels que celui de Kyoto et des conférences sans conclusion telles que celle de Bali rassurent la conscience mondiale avec un faux message : les Etats-nations et leurs dirigeants font quelque chose pour résoudre le problème.

La cause d'une Assemblée parlementaire des Nations Unies (UNPA) : vers un Parlement mondial

La crise causée par le réchauffement global et l'insuffisance des solutions apportées par les agences intergouvernementales montrent qu'il faut transformer les Nations unies pour réaliser les objectifs pour lesquels cette organisation a été créée. Le moment est venu de construire des institutions mondiales démocratiques qui s'occupent des intérêts communs des citoyens du monde et pas seulement de

ceux des gouvernements du monde. Je veux parler d'un Parlement mondial. Un Parlement mondial qui appartient aux rêves les meilleurs de l'humanité, au moins de ceux de Tennyson et de Victor Hugo, est maintenant apparu comme une nécessité urgente et vitale pour stopper le mélange oppressant de chaos et de tyrannie apporté par la domination du nationalisme et du présidentialisme sur les questions mondiales. Au-delà de la question elle-même, l'initiative la plus avancée dans le domaine de la construction d'une institution parlementaire mondiale avec des pouvoirs législatifs sur les questions globales, c'est la Campagne pour l'établissement d'une Assemblée parlementaire des Nations unies (UNPA) lancée en avril 2007 par le Comité pour des Nations unies démocratiques (KDUN), le Mouvement fédéraliste mondial et un vaste réseau d'ONG et de membres de parlements du monde entier.

L'appel de la Campagne pour une *UNPA* a été approuvé par plus de 600 membres de parlements de plus de 90 pays. La Campagne promet de réitérer le travail immense effectué dans les années 90 par la Coalition pour une Cour pénale internationale (CCPI) qui a conduit à la mise en place de la CPI en 2002, ce qui a constitué un pas important vers la globalisation de la justice.

Cependant la question qui se pose est : que pourrait faire une Assemblée parlementaire dans le domaine du réchauffement global, une fois établi qu'elle serait initialement composée de membres des parlements nationaux et que ses pouvoirs seraient purement consultatifs ? Comment pourrait-elle apporter une contribution qui « fasse la différence » par rapport -dirons-nous- à celle apportée par la Conférence de l'ONU sur le changement climatique ou par l'Agence environnementale de l'ONU proposée par le précédent Président français Jacques Chirac ou toute autre proposition internationale donnée ? Ce que l'UNPA peut offrir n'est rien moins que la démocratie. Dans la mesure où l'incapacité de traiter le réchauffement global découle du déficit démocratique de l'ordre mondial, seule une assemblée parlementaire peut attirer l'attention sur le facteur politique qui cause la crise et apporter une contribution décisive à sa solution à travers un programme comportant des étapes successives.

D'abord, une Assemblée parlementaire de l'ONU, qui pourrait être créée par une résolution adoptée par la majorité de l'Assemblée générale conformément à l'article 22 de la Charte. demander une Assemblée l'environnement comme Jacques Chirac l'avait proposé. Cela donnerait une légitimité démocratique à la proposition et rendrait ainsi plus viable un projet contre le réchauffement global visant à remplacer le Protocole de Kyoto qui expire en 2012. Cela devrait être un projet global (ni international, ni intergouvernemental) avec des objectifs bien plus ambitieux que ceux fixés à Bali et qui comprendrait des mesures punitives spécifiques (en terme de commerce international, flux de trésorerie, etc.) pour les nations (et les compagnies appartenant à ces nations) qui essaient de conquérir des avantages compétitifs en violant ses règles. Un principe politique global devient ici assez évident : pour participer au marché économique mondial, vous devez respecter les régulations écologiques mondiales. Les nations qui choisissent de ne pas participer en évoquant leur souveraineté peuvent continuer à vendre leurs marchandises à l'intérieur de leurs frontières souveraines mais elles trouveraient des barrières protectionnistes si elles essaient de vendre à l'extérieur. Si le projet d'une Assemblée environnementale mondiale était

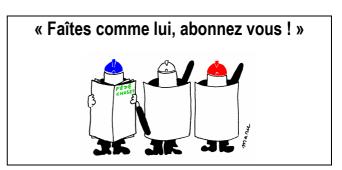
supervisé par l'*UNPA* et approuvé par l'Assemblée générale des Nations unies, seul le veto de l'un des cinq pays membres permanents du Conseil de Sécurité pourrait empêcher son application mondiale. Quel gouvernement démocratique voudrait affronter les énormes pressions qui s'élèveraient s'il s'opposait à un projet globalement et démocratiquement élaboré ? Un gouvernement des Etats-Unis se confronterait-il à un impact électoral imprévisible sur ses électeurs qui ont une sensibilité plus importante à l'égard des questions environnementales que leur gouvernement national ?

Au pire, le protocole qui en serait résulté pourrait être approuvé par les autres pays avec une légitimité incomparablement plus importante que ne l'a eu celui de Kyoto ou que celui qui émanerait d'une quelconque conférence intergouvernementale telle que celle de Bali. La question des sanctions contre des « Etats rebelles » pourrait être mise entre les mains de l'Organisation mondiale du commerce en charge du dumping écologique et de la violation des règles du commerce.

Naturellement, concernant l'établissement graduel d'un Parlement mondial et le défi du réchauffement global, on ne peut pas suggérer qu'il existe une solution magique. Cependant, la possibilité d'impliquer une institution globale de représentants élus, avec des méthodes plus démocratiques pour traiter les conflits inévitablement engendrés par un monde qui se globalise de plus en plus, n'est pas suffisamment reconnue. La simple existence de l'UNPA, sa capacité de traiter la question du réchauffement global et son objectif d'élaborer des recommandations sur des questions globales d'une manière démocratique. pacifique et consensuelle constitueraient un pas en avant extraordinaire. Cela ouvrirait probablement la voie pour appliquer à la résolution des questions mondiales la même recette que nous considérons aujourd'hui comme irremplaçable pour l'obtention des décisions politiques nationales : la démocratie.

Finalement, si l'UNPA réussissait à faciliter une réaction globale satisfaisante au problème du réchauffement global, il serait plus facile de la transformer en un véritable Parlement mondial avec des activités permanentes, une élection directe des représentants et des compétences législatives concernant les questions mondiales importantes.

Les gouvernements nationaux comprendront-ils, en se basant sur l'expérience de l'Union européenne, que quand ils confient des compétences qu'ils ne peuvent plus assumer d'une manière appropriée par eux-mêmes, à une entité démocratique supranationale, ils ne perdent pas vraiment de pouvoir mais qu'ils en gagnent ? Irons-nous vers une Assemblée parlementaire des Nations unies, puis vers un Parlement mondial, ou devrons-nous attendre une crise dont les proportions et les conséquences seraient similaires à celles de la seconde guerre mondiale, une future « guerre civile mondiale causée par le réchauffement global », comme le craint le Secrétaire Général de l'ONU ?



Réunion de réflexion sur les biens communs et les droits collectifs

19 octobre 2009, Bruxelles, siège du Comité économique et social européen

Catherine MONTFORT

Responsable UEF - Bruxelles

A l'invitation du **Forum permanent de la société civile européenne**, s'est tenue le 19 octobre 2009 à Bruxelles une réunion de réflexion sur les « biens communs et les droits collectifs » avec une cinquantaine de citoyens européens, membres d'organisations de la société civile.

La crise systémique actuelle met en évidence des dérives spéculation financière non contrôlée, épuisement et gaspillage des ressources naturelles, exclusion d'une part croissante de la population de l'accès à des biens et services fondamentaux, processus de déstructuration des relations humaines, tant au sein de nos pays qu'entre nos différents pays- qui fragilisent notre démocratie. Elle impose une profonde réorganisation de nos sociétés, un basculement de notre modèle éthique, économique et social en reformulant les principes, les valeurs et les moyens d'action qui permettront de mieux gérer le bien commun/les biens communs.

Le cadre institutionnel actuel n'a apporté que des réponses sectorielles et/ou territorialement limitées. Mais on assiste, en Europe, à l'émergence de nouvelles forces dans le monde du travail et dans la société civile. Ces forces doivent être rassemblées afin de construire les bases d'un « nouveau pacte sociétal ». C'est afin de commencer à y réfléchir ensemble que les organisateurs de la rencontre ont réuni divers réseaux et associations de la société civile européenne¹⁴.

La première partie de la matinée a été consacrée à la notion de biens communs. La vision chrétienne refuse la domination de l'homme par l'économie et la déstructuration de la solidarité et la confiance réciproques. La crise a mis en lumière le malaise qui résulte des promesses non tenues par la croyance dans le progrès et dans la capacité de l'économie à apporter le bonheur. Le réseau « F.A.I.R. »15 a proposé la notion de bien-être -capacité de la société à assurer le bienêtre de tous ses membres. Parce que cette notion s'inscrit dans un projet de société, sa définition doit se construire avec les citoyens, et non par les experts (qui n'ont pas prouvé leur compétence). Cette démarche doit s'appuyer sur des indicateurs construits par les citoyens eux-mêmes, à partir de la situation où l'on est et pour savoir où l'on va. Mesurer le progrès du bien-être sur la base du seul indicateur actuel, la croissance, a conduit à la crise et pourrait mener à la catastrophe.

Le débat qui a suivi a ouvert de nombreuses pistes. Parmi les biens collectifs, on doit distinguer les biens matériels des biens immatériels, qui s'opposent aux « marchandises » mais il reste encore à clarifier ce qu'on entend réellement par biens communs. Ainsi, le bien commun n'est pas les biens communs au pluriel, qui sont plutôt des biens économiques qui ouvrent la rivalité dans la consommation. La question est donc celle de l'accès non exclusif et non rival : comment ne pas entraver la

¹⁴ La liste des participants est disponible ici : http://forum-civil-society.org/spip.php?article392

capacité d'accès des autres aux biens communs ? Comment faire participer tout le monde ? L'enjeu pour lutter contre l'exclusion et la confiscation des biens communs est de reconstituer la « capacité » de chacun, au sens d'Amartya Sen, en réduisant l'écart entre les riches et les pauvres.

La « monétisation » de toutes les activités et la domination du financier permettent une appropriation illimitée, par un petit nombre, de ressources limitées ou en raréfaction, jusqu'à la brevetabilité du vivant, au détriment du plus grand nombre, de la collectivité.

Ceci pose la question de la gestion collective des biens communs. Nous avons besoin d'un saut qualitatif, intellectuel et social, actuellement bloqué, pour savoir comment gérer les solidarités: l'impôt qui est moyen d'arbitrage en interne et en externe, les services publics, les finances publiques, la redistribution à l'intérieur et à l'extérieur de nos sociétés.

La seconde partie de la matinée a porté sur les droits collectifs. Virgilio Dastoli a expliqué qu'il existe deux moyens pour assurer les biens communs: le budget et les droits collectifs proprement dits (beaucoup moins étudiés que les droits individuels). Il y a eu de rares initiatives comme la convention de l'Unesco sur la diversité culturelle. Les droits individuels et les droits collectifs coexistent sous forme de dialogue et de conflictualité (par exemple, la fonction sociale de la propriété). Dans les textes (Charte de Nice), y a-t-il des droits collectifs, ou des droits individuels qui peuvent devenir collectifs comme par exemple le droit à l'environnement?

Les droits collectifs sont la cinquième génération des droits, dans un système qui n'est plus du droit international, puisqu'ils s'inscrivent au-delà de la souveraineté exclusive des Etats. Deux de ces droits sont prioritaires : le droit à la paix et le droit à la démocratie mais la démocratie participative suppose l'existence d'un droit associatif européen toujours inexistant. Les droits liés à la crise actuelle sont le droit à la souveraineté alimentaire (stabilité, salubrité, accès, capacité à produire), la sécurité énergétique, la sécurité environnementale, la sécurité sanitaire, ... Ce n'est plus au niveau national que la solution peut être trouvée, il faut la trouver un autre niveau, européen ou global. L'Union européenne (UE) peut adopter des textes contraignants mais il est de plus en plus difficile d'avancer à l'unanimité. Il faut donc réfléchir à la méthode.

Lors du débat, la citoyenneté est apparue comme une clé entre un concept d'ordre général et le concept de droits collectifs. Cette citoyenneté dont on sait qu'elle est encore faible au niveau européen. Toutefois, malgré les occasions manquées, l'UE est un périmètre dans lequel nous pouvons peser en insistant sur la citoyenneté. Il manque une garantie aux droits collectifs, qui doivent être opposables, justiciables, et non simplement programmatiques (ce qui veut dire qu'il faut un acte législatif postérieur pour les rendre effectifs). Les droits collectifs ne peuvent se ramener au simple exercice des libertés individuelles mais doivent être définis dans un contrat de société qui précise les responsabilités, les sanctions applicables, un mécanisme pour ester en justice (par exemple sous la forme d'une action de groupe ou recours collectif).

L'après midi a été consacrée aux moyens et au calendrier pour concrétiser le projet. Les débats ont mis en évidence la nécessité de travailler sur le long terme, dans la perspective d'une nouvelle convention, voire d'une future campagne constitutionnelle, et sur le court terme, le besoin d'articuler l'approche des biens communs et droits collectifs avec l'agenda

¹⁵ F.A.I.R.: Forum pour d'autres indicateurs de richesse.

politique, notamment le débat budgétaire pour l'après 2013 et la stratégie intégrée « Europe 2020 » (voir le programme du Président Barroso présenté au Parlement européen).

L'enjeu de ces réflexions est de définir un concept européen de la solidarité et de la coopération, en lieu et place de la concurrence et de l'hyper compétitivité. Il est nécessaire de changer de paradigme. L'instrument serait un pacte sociétal intergénérationnel. Les exemples de référence sont ceux de l'eau, domaine où une large réflexion a déjà été menée, la bibliothèque numérique, une poste européenne, internet...

Mario Sepi, Président du CESE a souligné le fait que la justice sociale est devenue un problème de la société « globale ». Il a invité la société civile organisée à s'emparer de quatre instruments : la démocratie participative qui est plus que l'initiative citoyenne ; la clause sociale horizontale dans le Traité de Lisbonne qui peut rester programmatique (une simple procédure bureaucratique d'analyse d'impact) ou devenir le début d'une politique sociale européenne ; le protocole sur les services d'intérêt général (national et local mais universel et de qualité) ; la définition de nouveaux indicateurs de bien-être.

En conclusion, le contenu des concepts de « biens collectifs » et de « droits collectifs » est à clarifier en fonction de deux choses :

- une réflexion sur la solidarité, la démocratie, la subsidiarité et l'interdépendance. Il faut penser et agir également à chacun des niveaux pertinents (local, national et européen). La société civile doit rechercher les moyens de s'approprier les débats sur les droits collectifs et étudier les modalités de délégation de cette appropriation.
- un inventaire critique des biens communs et droits collectifs tels qu'ils sont présentés dans les textes existants (Traité de Lisbonne, Charte des droits fondamentaux, conventions internationales et/ou autres textes pouvant être considérés comme une source de droit).

Le projet doit s'inscrire dans le cadre des analyses et des recherches concernant les indicateurs liés aux notions discutées de PNB/PIB, de bien être et de progrès ainsi que de leur mise en œuvre.

Ce document est basé sur les propos émis par les participants à la rencontre du 19 octobre 2009 et ne constitue pas, à ce stade, une prise de position qui leur est commune.

Plus d'information sous http://www.forum-civil-society.org/

Consultation publique sur l'initiative citoyenne européenne

Instaurée par le traité de Lisbonne, l'initiative citoyenne est une nouvelle forme de participation à l'élaboration des politiques de l'Union européenne. Elle permet à des citoyens européens, au nombre d'un million au moins, et ressortissants d'un nombre significatif d'États membres, d'appeler directement la Commission à soumettre une proposition sur des questions présentant pour eux un intérêt et couvertes par les domaines de compétence de l'UE.

Avant que les Européens puissent exercer ce nouveau droit, l'UE devra adopter un règlement fixant certaines règles et procédures de base.

Étant donné l'importance de ce nouvel instrument pour les citoyens, la société civile, et les acteurs concernés dans toute l'Union, la Commission a entamé une large consultation permettant à toutes les parties intéressées de s'exprimer sur la façon dont l'initiative citoyenne devrait fonctionner concrètement.

http://ec.europa.eu/dgs/secretariat_general/citizens_initiative/index_fr.htm

Idées sur le concept de biens communs

Réflexion autour de l'intervention de Pier Virgilio Dastoli au Congrès de la JEF Europe

Florent BANFI

Membre des JE France - Bureau de l'UEF France - Ancien membre du Bureau exécutif de la JEF Europe

Le projet européen s'éloigne de plus en plus de ses citoyens. Si la responsabilité des Etats ne peut être mise en doute (c'est à cause de Bruxelles!!!), elle ne doit pas devenir une excuse pour les fédéralistes et se transformer en fatalité. Les raisons de ce projet semblent de plus en plus abstraites et les récents débats sur la Constitution peuvent se résumer par un slogan : « Les institutions, y en a marre!!! ».

Or le besoin d'institutions européennes solides et efficaces n'a jamais été autant nécessaire. Pour franchir de nouvelles étapes, les fédéralistes devront donc s'ouvrir sur des problématiques nouvelles.

Lors du XXème Congrès de la JEF Europe, Pier Virgilio Dastoli, a présenté comme introduction au débat une solution visant à dépasser le cadre institutionnel en agissant pour la promotion de droits collectifs.

La paix n'est plus le moteur. Quelle valeur pour quel projet ?

Si la paix fut un élément clef du projet des pères fondateurs de l'Europe, elle ne rassemble plus. Derrière ce progressif éloignement des valeurs clefs du projet de construction européenne se cache également une crise du fédéralisme qui s'enracinait dans cette dynamique. Le projet porté pendant des années par les mouvements fédéralistes n'arrive plus à percer aujourd'hui aussi facilement qu'autrefois et nécessite une adaptation au nouvel environnement politique et social.

Sur quoi bâtir un nouveau projet pour l'Europe, dès lors que pour la majorité des citoyens le principal centre d'intérêt est l'emploi ? Il est essentiel de reconstruire un projet qui ne soit pas uniquement reçu par une élite. L'adhésion de la population au projet européen tel que présenté par les fédéralistes est une condition *sine qua non* pour avancer. Les récents déboires des referenda sur la Constitution européenne nous témoignent tout l'intérêt que nous devons porter aux citoyens en proposant plus loin que nos interlocuteurs habituels de la société civile.

Au-delà d'un sujet de campagne ou d'une proposition visant à promouvoir une Europe fédérale, il s'agit d'introduire l'idée d'un nouveau pacte sociétal. Tout un programme...

Une erreur méthodologique

Si les fédéralistes ont perçu le changement d'environnement et la crise du projet des pères fondateurs, ils s'en dégagent difficilement. Pourtant, des tentatives successives ont bien eu lieu. La principale piste de recherche fut l'ouverture sur d'autres thématiques que celles institutionnelles: discussions sur l'économie, sur la défense, tentatives d'aborder les problèmes sociaux, recherches sur l'identité sans aboutir à de conclusions nouvelles...

Les fédéralistes ont tenté de s'adapter, mais le succès n'est pas encore au rendez-vous. Nous ne pouvons que constater le manque cruel de connaissances sur des sujets hors du champ « historique » de compétence : les institutions.

Nous pouvons remarquer que les différentes tentatives

aboutissent le plus souvent à des prises de positions techniques. Les sujets institutionnels et « innovants » (énergie, défense, recherche) sont traités de façon identique. Une analyse de la situation aboutit à une proposition soit technique dans le domaine considéré, soit institutionnelle (besoin d'un gouvernement ou d'une constitution). Cette méthode s'avère le plus souvent une des causes principales de l'échec de ces réflexions qui n'arrivent pas à dépasser les prises de positions institutionnelles sans tomber dans une technicité excessive.

Au final les fédéralistes reproduisent un schéma de pensée, utilisé depuis des années sur des sujets institutionnels, en modifiant uniquement le sujet étudié. Les hypothèses de départ sont les même et les buts à atteindre aussi. Il n'y a que le discours entre qui change.

Une approche nouvelle

En affrontant des problématiques autres qu'institutionnelles, les fédéralistes auront toujours besoin d'acquérir des connaissances nécessaires à une « mise à niveau ». Cela doit être perçu comme une opportunité d'ouverture et non un frein à la réflexion.

En proposant de définir des biens communs comme l'avait été le charbon et l'acier au sortir de la guerre, Pier Virgilio Dastoli a proposé au Congrès de la JEF Europe une nouvelle méthode pour redéfinir un projet fédéraliste en se concentrant sur des valeurs.

Cependant, ce bien commun (tel que pourrait être l'eau, l'air ou encore la paix, je pense) ne peut représenter seul un projet. Pier Virgilio Dastoli proposait d'associer à ce bien commun un droit collectif (tel l'accès à l'eau ou le droit à la paix tel que je l'ai compris).

Pour atteindre ce droit collectif, les fédéralistes peuvent proposer les avancées qui sont les leurs : demander une constitution européenne, un gouvernement européen... j'ose penser que nous saurons aller plus loin et ne pas nous limiter aux propositions du passé.

Opportunité pour les fédéralistes ?

Premièrement, cette recherche de « biens commun » et de « droits collectifs » associés nous donne l'opportunité de reconstruire un projet solide correspondant aux attentes des Européens d'aujourd'hui.

Il nous permet également de **dépasser la méthode** utilisée jusqu'à présent lors de discussions sur des sujets non institutionnels. Cette dernière ayant montré ses insuffisances. Lorsque nous tentons de moderniser le fédéralisme européen, nous ne pouvons plus nous enfermer dans la croyance qu'il suffit pour cela de traiter des sujets non institutionnels pour créer du renouveau.

La définition de biens collectifs et de droits communs permet de dépasser la **technicité**, écueil souvent rencontré dans le passé. Ainsi le message serait plus audible pour le citoyen et la société civile, car basé sur des concepts simples qui se rapprocheront beaucoup plus des préoccupations quotidiennes, ce qui ne pouvait être fait avec des considérations purement institutionnelles.

Nous pouvons pour cela nous poser de nouvelles questions et nous ouvrir à de nouveaux besoins susceptibles de faire sortir les militants de leur cocon fédéraliste.

Si des propositions concrètes aboutissent, nos propositions seront plus à même de toucher la société civile. L'éloignement entre les idées fédéralistes et celles d'autres organisations diminuera et nous serons certainement plus efficaces.

Pour réussir ce pas et proposer un nouveau pacte sociétal, tel que présenté par Pier Virgilio Dastoli, nous devons à tout prix éviter nos erreurs du passé: nous ne devons pas faire du marketing!!! Changer le titre du débat n'aurait aucun effet. Une redéfinition de la hiérarchie dans les valeurs fédéralistes est nécessaire car c'est bien de nouvelles valeurs dont nous manquons aujourd'hui. Paix à la « paix »...

Le Parlement argentin (Assemblée nationale et Sénat) est premier au monde à soutenir la création de l'*UNPA*

Mercedes CARLUCCIO

Porte parole de *Democracia Global* - Buenos Aires Coordinatrice pour l'Argentine de la Campagne pour l''UNPA - mercedescarluccio@gmail.com

Traduit de l'espagnol par Jean-Francis BILLION - Lyon

La Campagne pour la création d'une Assemblée parlementaire des Nations Unies (*UNPA*) est un réseau mondial de parlementaires et d'ONG en faveur de la représentation des citoyens aux Nations unies. Elle se fonde sur l'idée que les grands défis qu'affronte l'humanité comme les injustices sociales mondiales, la prolifération des armes de destruction massive, le terrorisme et la dégradation écologique, pourront seulement être dépassées par un effort commun de tous les êtres humains.

Dans ce but, la Campagne propose la création d'une assemblée parlementaitre consultative au sein du système des Nations Unies, possibilité existant sans nécessité de modifier la Charte de l'ONU. Il serait ainsi institué un lien important entre l'ONU et ses agences, les gouvernements et les parlements nationaux et la société civile. L'UNPA opérerait comme la voix des citoyens en leur donnant un espace démocratique de représentation. Le secrétariat de la Campagne, dirigé par le Comité pour des Nations Unies démocratiques (KDUN, basé à Francfort) a entamé son travail en 2007. Il déploie depuis lors ses efforts de manière incessante afin de mener à bien ses objectifs, liés à la création de réseaux d'individus isolés ou d'organisations non gouvernementales nationales, de gouvernemetns et de parlementaires réclamant une UNPA dans leur sphère d'influence, l'établissement d'une coalition unissant les efforts des parlementaires et ceux de la société civile, facilitant les contacts et les débats avec les parlements et les gouvernements intéressés. Ce faisant, le Secrétariat de la Campagne aide à définir des objectifs, à établir des politiques et des stratégies adéquates pour la concrétisation de ses objectifs.

C'est dans ce cadre que le jeudi 6 août dernier la Chambre des députés argentine a approuvé à l'unanimité un projet de déclaration soutenant la Creation de l'UNPA. La résolution a été approuvée par des parlementaires de tout l'arc politique argentin : l'Acuerdo Cívico y Social, le Frente para la Victoria, le Partido de la Concertación et la Unión PRO, ce qui met en évidence la pluralité de critères appuyant l'initiative. En

novembre 2008, le Sénat avait déjà approuvé un projet dans le même sens. Avec l'approbation de la chambre basse le Parlement argentin est devenu le premier du monde à soutenir cette campagne mondiale. La déclaration soutient que la création d'une assemblée parlementaire au sein des Nations renforcerait "l'effectivité, la transparence. unies, représentativité, la pluralité et la légitimité des décisions des institutions membres du système des Nations Unies", et argumente que la mise en place d'une institution composée "de parlementaires et d'ONG défendant la réprésentativité des citoyens" serait "un pas décisif dans le renforcement du système des Nations Unies".

Il est important de rappeler que dans notre région du monde il n'existe pas, ou plus, de tradition fédéraliste supranationale, comme, par exemple en Europe. C'est pourquoi une telle initiative prend une importance particulière, dans une région manquant de règles et de marques supranationales capables de contenir les aspects négatifs de la mondialisation ce qui fait de l'Amérique latine un espace de grande vulnérabilité.

La Campagne pour l'UNPA a été présente dans le monde entier depuis son lancement en 2007, et depuis ce moment le KDUN s'était mis en contact avec le mouvement Democracia Global-Movimiento por la Unión Sudamericana y el Parlamento Mundial (DG - Mouvement pour le parlement mondial et l'Union sudaméricaine), l'ONG qui la représente et l'anime aujourd'hui en Argentine. C'est alors que DG commença à diffuser l'information que nous pensions possible et nécessaire de fonder un Parlement mondial dans lequel tous les citoyens du monde seraient représentés, une instance qui conplèterait les réprésentations actuelles des Etats dans le système des Nations unies.

L'esprit de la Campagne coincide pleinement avec la vision de *DG*, fondée sur l'idée que le système des Etats-nations n'est plus adapté aux buts pour lesquels il a été institué, comme conséquence du progrès des *inter-échanges* de personnes, d'informations, de technologies et de connaissances suscité par la mondialisation.

Nous pensons qu'il est essentiel de promouvoir une corps participatif dans un monde qui semble prêt à de nouvelles avancées vers une plus grande démocratisation des institutions supranationales et à en créer de nouvelles.



Photo J.-L. Prével

Fernando Iglesias à la Maison de l'Europe de Lyon - sept 2008

Dans ce contexte, Fernando Iglesias, Secrétaire exécutif de *DG*, a pu promouvoir en tant que membre de la chambre des députés (représentant la *Coalición Cívica*, principale force de l'opposition dans le pays), ce projet de déclaration appuyant la campagne mondiale. Ce succès n'a pas été obtenu seulement grâce aux efforts constants des membres de *DG* et au soutien

de la Campagne mondiale (sans laquelle rien n'aurait pu être réussi), mais aussi grâce à une conjoncture internationale montrant clairement la nécessité pour des citoyens du monde de se sentir représentés dans un espace pluraliste et démocratique, face aux défaillances des Etats-nations. Une opportunité historique de créer de nouvelles instances démocratiques en mesure de réduire les aspects négatifs de la mondialisation et d'en accroître les apports positifs.

D'autre part, cette résolution défriche la route pour poursuivre le travail en Amérique latine en faveur de la création d'espaces parlementaires supranationaux où débattre démocratiquement des questions concernant chaque citoyen et pour le renforcement des assemblées existantes comme le Parlement du *Mercosur*, le Parlement latino-américain, le Parlement andin et le Parlement centre-américain sans oublier que ces deux derniers ont déjà leurs membres élus au suffrage universel direct comme le Parlement européen.

Il s'agit là d'une tâche commune à tous ceux qui se sentent partie prenante de cette planète, et d'un effort qui ne pourra être mené à bien sans le sentiment d'union fédéraliste de bâtir un espace démocratique mondial qui nous réunisse et nous représente, au-delà même du cadre régional.



L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe prend position pour une UNPA

Résolution 1688 (2009)¹⁶

Andreas BUMMEL

Président exécutif, Comité pour des Nations unies démocratiques (KDUN) - Francfort - bummel@kdun.org

Traduit de l'anglais par Jean-Francis BILLION - Lyon

Dans une résolution sur la réforme des Nations unies adoptée le 29 septembre. l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (PACE) a lancé un appel, pour « l'intégration d'un élément démocratique dans le système des Nations Unies ». Tandis que l'assemblée a réitéré son « soutien indéfectible » à l'ONU et au multilatéralisme, elle a aussi insisté que « l'Organisation des Nations unies a besoin de toute urgence d'une réforme de grande ampleur destinée à la rendre plus transparente, responsable et capable de faire face aux défis du monde contemporain ». La résolution précise que l'assemblée regrette que même si de nombreuses propositions de réforme ont été avancées durant les dernières années aux Nations unies aucune ne visait « à améliorer le caractère démocratique des Nations unies ». Selon la PACE cela pourrait être atteint à travers « l'introduction, ou le développement, dans la structure de l'Assemblée générale des Nations Unies d'un élément

_

¹⁶ Discussion par l'Assemblée le 1er octobre 2009 (33ème séance) - Voir Doc. 12018, rapport de la commission des questions politiques, rapporteur : M. Gross). Texte adopté par l'Assemblée le 1er octobre 2009 (33ème séance).

parlementaire ».

« Nous avons besoin d'un organe parlementaire aux Nations unies », a déclaré Andi Gross, leader suisse du groupe socialiste de la *PACE*. « Quelques mots manquent dans la Charte de l'ONU, ce sont les mots démocratie et représentation équitable ; il y a un fossé entre l'ONU et la population. Ce déficit démocratique doit être abordé », a-t-il insisté.

Prenant la parole durant le débat, le parlementaire belge, Hendril Daems, a déclaré qu'un organe parlementaire composé de « personnes élues » serait un élément important pour équilibrer les Nations unies. Sénateur italien, Paolo Giaretta, a remarqué qu'une modification de la Charte de l'ONU ne serait pas nécessaire pour créer une Assemblée parlementaire en son sein. « La procédure à suivre est celle de l'article 22 de la Charte selon lequel l'Assemblée générale des Nations unies peut mettre en place des organismes subsidiaires a-t-il encore précisé.

La parlementaire Suisse Doris Stump, a mis en exergue les importantes réalisations que l'Union interparlementaire (*IPU*), l'association des parlements nationaux, a déjà atteintes en mettant en place une dimension parlementaire à l'ONU. Elle s'est référée au statut d'observateur de l'*IPU* et signalé que des auditions annuelles étaient réalisées.

La résolution adoptée par la *PACE* suggère également qu'une Assemblée parlementaire des Nations unies pourrait être « composée de représentants d'assemblées parlementaires internationales régionales ou de représentants directement élus ». Le rapporteur, Andi Gross, a déclaré que « personne ne devrait prétendre avoir la solution exclusive ». Président de la Commission des affaires politiques, le parlementaire suédois Göran Lindblad, a ajouté que de son point de vue, il pourrait y avoir de nombreux moyens de renforcer la dimension parlementaire des Nations unies.

La résolution adoptée était partie intégrante d'un rapport sur la réforme des Nations unies préparé par M. Gross. Un amendement a été adopté pour préciser que l'*IPU* est « l'une des options à prendre en considération pour être une branche parlementaire de l'ONU ». « Nous voulons travailler ensemble a commenté M. Gross.

Déclaration de Jo LEINEN après la Conférence de Copenhague

Jo Leinen est actuellement Co-président du *Parliamentary Advisory Group de la Campagne pour l'UNPA* et a été le Président la délégation du PE à la Conférence de Copenhague. Ancien Président de la Commission des affaires constitutionnelles du Parlement européen, il a également été plusieurs années le Président de l'UEF Europe

Le Président de la délégation du Parlement européen à la Conférence sur le climat de Copenhague, Jo Leinen, ancien Président de l'UEF Europe et l'un des membres du Comité de soutien des parlementaires à l'UNPA récemment créé à New York, appelle à un rôle renforcé de représentants élus et des parlements dans la gouvernance mondiale. Dans un communiqué publié à la fin des travaux, Leinen a déclaré que « le système actuel de définition des règles internationales par des négociations intergouvernementales de traités doit être revu ». Selon Leinen, « il n'est plus acceptable que de telles négociations se tiennent exclusivement entre les gouvernements. Nous avons besoin d'un système qui permettre une participation plus démocratique.

Selon Leinen : "Au maximum, des représentants élus participent formellement à de telles négociations dans le cadre d'une délégation gouvernementale et en règle général n'y ont qu'un accès partiel. Les Nations Unies travaillent encore sous le paradigme démodé des affaires internationales selon lequel les responsables gouvernementaux sont

reconnus comme les représentants adéquats de leur pays ». Dans le monde interconnecté actuel, toutefois, il n'est plus suffisant que la complexité politique d'un pays soit représentée exclusivement par les vues de son seul gouvernement. Des représentants élus, peuvent être tenus responsables par leurs mandants et introduiraient une nouvelle dynamique dans les négociations. Pour ce faire ils ont besoin d'une position indépendante et ferme leur assurant une pleine participation. Selon Leinen, la meilleure manière de donner à des représentants élus une voix dans les institutions mondiales et dans les négociations des traités intergouvernementaux, ce serait la création d'un parlement mondial. Leinen a mis en exergue comment le Parlement européen a plusieurs fois appelé à la mise en place d'une UNPA, en insistant avec force dans une résolution adoptée en juin 2005, qu'un tel corps « devrait être doté de réels droits à l'information, de participation et de contrôle ». C'est le rôle des gouvernements nationaux de défendre, avant tout, ce qu'ils considèrent comme leur intérêt national. Au contraire, un parlement mondial serait libre d'introduire une vue complémentaire, nommément l'intérêt commun de l'humanité tout entière. Cette vision a été sous représentée dans les négociations de Copenhague mais est dramatiquement nécessaire », a déclaré Leinen ; « le changement climatique est un problème mondial qui ne peut être résolu qu'au plan global. Il est de toute première importance de fonder une réelle et forte gouvernance internationale et une architecture financière internationale ».

Les *leaders* des délégations du PE et du Parlement pan-africain appellent à rénover les modalités de décision internationales

Suite à la Conférence de Copenhague les chefs des délégations du PE et du Parlement pan-africain ont appelé à la rénovation des processus décisionnels. Selon leur déclaration commune à Copenhague à l'issue du Sommet, « l'échec de la Conférence des Nations unies sur le climat de Copenhague a été également causé par les mécanismes non transparents et inefficaces des méthodes de travail de l'ONU ». En conséquence, une déclaration a exprimé le besoin de rénover les structures décisionnelles des Nations Unies grâce à une assemblée parlementaire. Le document note que « une assemblée parlementaire au sein de l'ONU avec des méthodes de travail parlementaires liées à des discussions ouvertes et des votes à la majorité pourrait être utile pour le processus décisionnel mondial ».

La déclaration qui a été publiée à l'occasion d'une rencontre entre les délégations du Parlement pan-africain et du PE durant la Conférence sur le climat « COP 15 » met en exergue « la position commune du PE et du Parlement pan-africain selon laquelle une *UNPA* devrait être établie au sein du système des Nations Unies ». Selon les chefs des deux délégations, la parlementaire Mary Mugenyi, deuxième Vice-présidente du Parlement pan-africain, ougandaise, et l'allemand Jo Leinen, Président de la Commission de l'environnement du PE, « la fondation d'une *UNPA* peut et devrait être initiée et poursuivie indépendamment de toute autre réforme des Nations Unies actuellement sur l'agenda international ».

Aussi bien le Parlement pan-africain et le PE, ont adopté des résolutions en soutien de la création d'une *UNPA*. En octobre 2007 le Parlement pan-africain a noté, entre autres, que « une *UNPA* devrait avoir des droits de participation et de contrôle, en particulier, d'envoyer des délégations ou des représentants parlementaires, pouvant participer intégralement aux forums ou négociations gouvernementales internationaux ».

Jo Leinen a déclaré que l'Accord de Copenhague était une "large déception" dans la mesure où il repoussait la protection du climat à une date ultérieure". La délégation du PE a déploré le fait que « L'Accord de Copenhague » ne soit pas légalement contraignant, et « reconnaisse » seulement le besoin de maintenir la hausse de la température à moins de 2 degrés Celsius. Jo Leinen, a déclaré « qu'un parlement mondial » serait en mesure de représenter « l'intérêt de l'humanité dans son ensemble ». Selon lui, cette vision a été « sous représentée lors des négociations de Copenhague ».

La déclaration commune a été positivement accueillie par la Campagne pour l'UNPA, dont le Secrétaire général, Andreas Bummel, a noté que « l'échec de la Conférence sur le climat de Copenhague illustre l'incapacité de la diplomatie internationale traditionnelle et des Nations Unies à traiter les défis globaux. Une Assemblée parlementaire des Nations Unies pourrait être le catalyseur politique pour une modernisation du système international ».

Messages de bienvenue à la réunion du Comité d'animation de la Campagne pour l'UNPA - Parlement européen - Bruxelles - 4-5 novembre 2008

Traduits de l'anglais par Agnès SAMPERE VOLTA - Lyon

Hans-Gert PÖTTERING

(A l'époque) Président du Parlement européen (Groupe PPE)

Mesdames, Messieurs,

à l'occasion de la conférence du Comité exécutif de la Campagne pour la création d'une Assemblée parlementaire auprès des Nations unies, c'est avec grand plaisir que je vous accueille dans les locaux du Parlement européen. Que le Parlement européen soit le lieu choisi pour tenir cette année la Conférence internationale de la campagne a un sens symbolique particulier à considérer de deux manières.

Il y a près de quinze ans, le Parlement européen, étant l'une des premières institutions parlementaires au monde, avait déjà déclaré dans une résolution sur la réforme de l'ONU que la création d'une Assemblée parlementaire consultative devrait être examinée de sorte que les représentants élus des peuples puissent mieux participer au travail de l'ONU. Le Parlement européen a renforcé cette position à plusieurs reprises. Nous soutenons la cause visant à rendre l'ONU plus transparente, plus démocratique et plus efficace. La création d'une dimension parlementaire de l'ONU fait partie de cet effort. Aujourd'hui, à l'ère de la globalisation, limiter la participation des citoyens de ce monde à l'Etat-nation se justifie beaucoup moins qu'auparavant. C'est l'une des leçons que nous nous avons tirée en Europe de l'intégration accrue de nos sociétés et de notre économie. C'est pourquoi nous, en tant que Parlement européen, apportons notre soutien aux moyens de donner au peuple une forte représentation y compris au niveau mondial.

La propre histoire du Parlement européen est très instructive pour le projet d'une Assemblée parlementaire à l'échelle mondiale. Le Parlement européen, célébrant son 50ème anniversaire cette année, est né de l'Assemblée parlementaire de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), créée en 1952. Depuis 1979, les représentants sont élus directement. De cette manière, le Parlement européen assure, à mon avis, le lien démocratique immédiat indispensable avec près d'un demi-milliard de personnes au sein de l'Union européenne. Les droits de participation démocratique du Parlement européen se sont développés progressivement. En ce qui concerne la parlementarisation de l'ONU, il faudrait choisir une approche progressive de façon similaire. Dans le cas du Parlement européen, ceci conduira à une équivalence quasiment complète avec le Conseil en tant qu'organe des Etats membres, une fois que le Traité de Lisbonne entrera, espérons-le, en vigueur. La participation étroite des membres du Parlement européen à la Campagne pour la création d'une Assemblée parlementaire de l'ONU, comme l'atteste cette conférence, est donc très satisfaisante. Par conséquent, j'apporte expressément mon soutien à cette coopération. L'expérience du Parlement européen et de ses membres est sans aucun doute une source d'inspiration importante pour tous ceux qui préconisent que les citoyens aient davantage leur mot à dire à l'ONU.

Je vous souhaite bonne chance pour vos délibérations et vous adresse mes compliments les plus cordiaux.

Jo LEINEN

Député européen (Groupe PSE). A l'époque, Président de la Commission des Affaires constitutionnelles du PE Groupe PSE - Président honoraire de l'UEF

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux que la conférence du Comité exécutif de la Campagne pour la création d'une Assemblée parlementaire auprès des Nations unies se déroule au sein du Parlement européen.

De nombreux membres du Parlement européen apportent leur soutien à des réformes structurelles de l'ONU et à la création d'un parlement de l'ONU. La campagne met en évidence que la demande d'une influence parlementaire sur le travail de l'ONU et d'une meilleure représentation des intérêts du citoyen à l'échelle mondiale est largement et mondialement soutenue.

L'objectif est de mettre fin au déficit démocratique actuel au niveau de l'ONU et de surveiller les gouvernements dans leurs décisions. En particulier au cours de cette année 2008, un certain nombre de crises mondiales a mis en évidence à quel point le niveau d'interdépendances entre les Etats et les citoyens s'est accru. Les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ont suscité un vif intérêt au sein de l'Union européenne et même une grande inquiétude pour certains passages et elles ont fait naître une énergie très ambitieuse au sein de l'UE ainsi que le « paquet climat ». Toutefois, la mesure prévue dans ce « paquet climat » ne sera couronnée de succès que lorsque tous les Etats de ce monde assumeront leur part de responsabilité. Il faut parvenir de toute urgence à un accord post-Kyoto allant loin avec des règlementations climatiques obligatoires pour l'ensemble des Etats. A ce niveau, les membres de l'ONU doivent agir ensemble, à ce niveau, une surveillance parlementaire serait d'une importance considérable, de manière à obtenir que les gouvernements suivent vraiment leurs devoirs et leurs engagements. Qu'il s'agisse du changement climatique ou de la crise alimentaire, dans des sociétés démocratiques, il est de notre devoir de parlementaires à tous les niveaux (local, régional, national, international) de représenter les intérêts des individus confrontés à ces nombreux défis et de mettre en place des solutions. Cette approche doit également aboutir à l'échelle mondiale. C'est pourquoi nous avons besoin d'une Assemblée parlementaire auprès des Nations Unies.

J'espère que cette conférence du Comité exécutif qui se tient aujourd'hui au Parlement européen constituera l'un des premiers jalons de cette quête.



Un peu de lecture fédéraliste

Robert VIAL (sous la direction de), *Martin Luther King à Lyon*, éd. Mémoire active, Lyon, 2009, pp. 141, € 20

Jean-Francis BILLION - Jean-Luc PREVEL

Il s'agit d'un ouvrage collectif relatant le séjour du Prix Nobel de la paix 1964 à Lyon, seule ville de province en Europe qu'il ait visitée, le 29 mars 1966. Autour de Robert Vial, Président du Cercle pour la liberté de la culture et à l'époque l'un des principaux organisateurs de sa venue, totalement ignorée par les édiles municipaux et autres autorités, différents auteurs dont le père

Christian Delorme, aujourd'hui souvent connu sous le surnom de Curé des Minguettes, retracent le séjour et les raisons objectives qui avaient poussé Martin Luther King à venir à Lyon. Les auteurs rappellent également que les fédéralistes du MFE, et la Maison de l'Europe qu'ils avaient fondée, étaient parmi les organisateurs de l'événement auprès des principales syndicales, de organisations divers mouvements en faveur des droits de l'homme ou de la non violence. d'associations religieuses ou œcuméniques diverses...

L'ouvrage, outre biographie et bibliographie de Martin Luther King, retrace son combat, du geste historique de Rosa Parks, refusant de céder sa place à un blanc dans un bus de Montgomery City le 1er décembre 1955, jusqu'à son assassinat le 4 avril 1968 à Memphis, en passant par la Marche sur Washington d'août 1963, et dissèque les raisons (Capitale de la résistance, ville « creuset de l'œcuménisme »...) qui l'avaient convaincu de faire étape à Lyon. Le chapitre « Martin Luther King et l'action non-violente à Lyon » résume des décennies d'actions non

violentes, de l'arrivée en France des idées de Gandhi avant la seconde guerre mondiale jusqu'à ces dernières années: résistances aux guerres d'Algérie ou du Vietnam, soutien aux paysans du Larzac (1971-1981), boycott des oranges outspan d'Afrique du sud contre l'apartheid, soutien au mouvement des prostituées (1975), grève de la faim contre les expulsions d'enfants d'immigrés (1981), Marche pour l'égalité et contre le racisme (1983)...

Enfin l'ouvrage nous livre, sous le titre « Ils étaient aux côtés du Gandhi noir - Hommage à quelques grands témoins », les portraits de certains des principaux organisateurs de la soirée du 29 mars 1966 à la Bourse du travail. Aux côtés, parmi d'autres, de ceux du martiniquais (et angliciste) Louis Thomas Achille, du grand rabbin Yehoshoua-Jean King, de Jean-Pierre Lanvin (disciple de Lanza del Vasto aux Communautés de l'Arche puis militant infatigable de la non violence), du pasteur et théologien protestant Jean Lasserre secrétaire itinérant du Mouvement international de la réconciliation (dont la section sud-américaine rendra longtemps compte dans Reconciliación

publié à Montevideo des activités des fédéralistes latinoaméricains), de Pierre Lévy et Henri Ravouna (responsables de la LICA devenue LICRA), de l'archevêque de Lyon Jean-Marie Villot ou d'Alban Vistel (grande figure de la Résistance et Président du Comité de Libération en 1944) les fédéralistes ont été touchés de trouver, avec justesse et justice, celui de Charles Favre (pp. 73-74).

Les auteurs n'ont pas manque d'insister sur son activité fédéraliste, suite à une rencontre avec le grand mathématicien Henri Cartan, qui sera Président de la section française du MFE, ni de son infatigable militantisme antiraciste à l'Amitié judéo-chrétienne de France dont il sera le Vice-président.

Charles, qui a bien connu les fondateurs de Fédéchoses et les actuels responsables de l'UEF nationale et régionale, porte encore des années après les séquelles d'un enlèvement par des nervis fascistes suite à son activité de premier plan lors des procès de Klaus Barbie et de Touvier. Qu'il trouve dans ces quelques lignes le témoignage de notre affection.

Jean-Paul POUGALA, *In fuga dalle tenebre*, éd. Giulio Einaudi Editore, coll. Gli Struzzi, 2007, pp. 245, ISBN 978-88-06-19798-9

Roberto PALEA

Président du Centre Einstein d'études internationales - Turin

Traduit de l'italien par Jean-Francis BILLION - Lyon



Jean-Paul Pougala est membre du Comité central du MFE italien, et fait partie du Mouvement fédéraliste africain et du WFM. Il s'agit d'un beau livre, passionnant et émouvant, dans lequel l'auteur raconte l'histoire de sa vie.

Dans le premier chapitre, il narre ses premières vingt années vécues en Afrique et décrit les violences, les injustices, les souffrances de toutes sortes et la lutte pour la survie à laquelle il a du se confronter; des évènements qu'il a su dépasser grâce à sa forte détermination et à l'espoir de pouvoir changer son existence par l'étude et l'apprentissage.

Dans le second, Pougala raconte son existence en Italie durant laquelle, à l'Université de Pérouge, il a brillamment obtenu ses diplomes en *Economie et commerce*. Il s'arrête sur toutes les difficultés rencontrées à cause du racisme et de la marginalisation dont il a été victime (surtout après la promulgation de la Loi Bossi / Fini) et de la nécessité de « se réinventer » quotidiennement un quelconque travail rémunéré pour joindre les deux bouts et poursuivre ses études.

C'est en Italie qu'il va rencontrer quelques amis fédéralistes (cités individuellement) qui vont l'aider et contribuer à sa formation professionnelle, intellectuelle et politique.

Dans le troisième chapitre, il raconte son expérience d'entrepreneur entre l'Italie, la Chine et l'Afrique et se réfère aux mille péripéties, toutes douloureuses, qui lui sont arrivées, toujours à cause de son origine d'une terre exploitée et exclue.

Je conseille vivement d'acheter et de lire ce livre, non seulement pour mieux connaître les blessures que porte notre ami en lui, mais aussi pour sa valeur littéraire. Sa lecture aidera chacun à comprendre toutes les conséquences, même psychologiques; ce que l'Europe a fait, ce qu'elle devrait faire et ne fait pas dans ses rapports avec l'Afrique; et à trouver la confirmation de la nécessité de développer un processus de réconciliation définitive et de construction, grâce au fédéralisme, d'un chemin commun fondé sur une parfaite parité et l'esprit de solidarité avec toutes les populations et leurs instances démocratiques.

Prem Shankar Jha - *The Twilight of the Nation State: Globalisation, Chaos and War*, éd. Pluti Press, Londres, 2007 (Le crépuscule de l'Etat-nation : la globalisation, le chaos et la guerre)

Ernesto GALLO

Chercheur au Centre d'études sur le fédéralisme - Turin - Publié en commun avec The Federalist Debate - Turin

Traduit de l'italien par Joseph MONTCHAMP - Lyon

Un livre impressionnant. Prem Shankar Jha est un journaliste et économiste indien bien connu, avec une expérience universitaire sur trois continents, l'Asie, l'Amérique et l'Europe. Dans cet ouvrage considérable (374 pages), il esquisse une sociologie macro-historique ambitieuse du capitalisme et de l'Etat, en s'inspirant d'auteurs aussi divers que Marx et Braudel, Schumpeter et Polanyi. Il donne également une analyse empirique détaillée de l'économie mondiale dans les trois dernières décennies. De plus, il s'appuie sur deux scientifiques sociaux considérables : Eric J. Hobsbawn et Giovanni Arrighi dont les principales publications ont été consacrées au vingtième siècle « court » et au vingtième siècle « long ». Comment les réconcilier ?

Hobsbawn, historien marxiste engagé, a exprimé des opinions profondément pessimistes sur le sort des idéologies modernes et l'avenir du système capitaliste. D'après lui, malgré l'apparente victoire néolibérale, le capitalisme est en train de passer par une phase de chaos progressif qui le conduit à sa disparition. Une phase dont on peut trouver les racines au début des années 1970. Arrighi, d'autre part, a proposé une histoire à long terme des « cycles d'accumulation », chacun poussé par un pouvoir hégémonique. Après la montée puis la chute de pouvoirs hégémoniques comme Gênes, les Pays Bas et la Grande-Bretagne, les années 1970 ont annoncé le déclin du quatrième *leader* mondial, les Etats-Unis, et la venue ou le début d'une période de « chaos systémique »

qui se terminerait par la domination d'un cinquième pouvoir hégémonique, peut-être le Japon ou un autre pays de l'Asie de l'Est.

Arrighi a-t-il raison ? Jusqu'à un certain point. Sa reconstruction théoriquement informée de siècles d'histoire économique est un excellent point de départ. Il est certain que le début des années soixante-dix présentait les signes de transformations cruciales. Mais ce n'est pas simplement sur le déclin d'un pouvoir hégémonique et la montée du suivant. Un tournant qualitatif était arrivé : la montée du « capitalisme global ». Jha questionne plusieurs interprétations qui sont courantes dans la littérature économique de base. La fin de « l'âge d'or » n'est pas un sous-produit de facteurs tels que le choc pétrolier, les crises de productivité ou les transformations des rapports de production. L'élément central qui explique l'impact des turbulences et du chaos se trouve dans la genèse des processus de production réellement globaux qui amènent les délocalisations, les ruptures du système de sécurité sociale dans le monde « développé » et des ruptures dans les « périphéries » en voie de développement récent. Un tel processus a entraîné jusqu'ici des conséguences douloureuses en termes de marginalisation continue, d'exclusion et de privations, à la fois dans les régions riches et les régions pauvres du monde. Jha suit une hypothèse théorique claire et nette et fournit une quantité substantielle de données pour la soutenir. Jusque là, nous avons, cependant, une histoire économique complète, mais qu'en est-il de la politique ? Et des Etats ?

Le capital global exige un bras armé. De façon plus précise, une puissance capable de briser les frontières et d'imposer des institutions libérales et le libre marché, soit par consentement, soit par la force. Les Etats-Unis ont joué un tel rôle jusqu'ici, d'une façon nettement impériale. Ceci est vrai aussi bien pour les présidences républicaines que démocrates. Bien que Bush junior et ses acolytes soient allés, sans doute, au-delà d'une hégémonie soutenable, les semences de l'empire peuvent se retrouver dans l'administration de Clinton. Comment expliquer autrement la séquence d'interventions militaires tragiques, en particulier en Irak et dans les Balkans ? Comment peut-on faire une lecture différente de plusieurs déclarations de fonctionnaires démocrates comme Madeleine Albright et Anthony Lake qui jouent encore un rôle dans le grand jeu de Washington. Par ailleurs, Jha ne souscrit pas à la définition de l'empire de Hardt et de Negri. Au lieu d'une constellation compréhensive et brumeuse de corporations, d'organisations internationales, d'Etats-nations agonisants, de soi-disant gouvernements globaux (l'Amérique), il préfère se référer à « l'empire » comme le bras politique et militaire de ce qu'il désigne, à juste titre, comme la « globalisation ». En dépit des interprétations différentes de ce qu'est, effectivement, l'empire, Hardt, Negri et Jha partagent l'analyse de la crise des Etats-nations et des tensions exercées sur eux par la domination transnationale des forces productives.

En termes politiques, Jha conclue en lançant un appel pour un « commonwealth » qui s'occuperait des problèmes de la globalité et fournirait un cadre minimum pour résoudre des inégalités tragiques qui secouent régulièrement l'ordre du monde. D'après lui, un tel « commonwealth » est nécessaire d'urgence, de façon à contrer la

prétention américaine à une primauté mondiale et à offrir aux Etats-Unis eux-mêmes un système pour exprimer leurs intérêts. La redistribution du pouvoir mondial en direction du multipolarisme (en particulier à la lumière de la montée de puissances asiatiques) semble offrir un cadre possible dans ce but. Le « commonwealth global » devrait être basé sur le consentement et donc, dans une telle perspective, Jha est proche d'une interprétation fédéraliste.

D'un point de vue scientifique, on pourrait objecter que la combinaison d'approches différentes n'est pas toujours cohérente. Les théories cycliques sont généralement plutôt mécaniques et le jeu entre « l'économique » et le « politique » dans « le long vingtième siècle » est loin d'être clair. Une interprétation du capitalisme basée sur les modes de production et leurs relations sociales inhérentes pourrait être du point de vue heuristique plus féconde. L'héritage le plus intéressant de la pensée de Braudel et Arrighi est cependant l'idée d'un « conteneur », c'est à dire que les relations capitalistes sont enchâssées dans des institutions politiques qui les contiennent, servent à leurs fins et changent au fil du temps avec les variations de la taille des marchés. Le « conteneur » le plus approprié du capitalisme global doit donc être une « politique globale », comme le « commonwealth » auquel il se réfère dans le dernier chapitre. On pourrait, cependant, développer encore cette idée intéressante dans des buts scientifiques et politiques. En d'autres termes, Jha se rapproche d'une sorte de vision fédéraliste mais il ne l'exploite pas en extension.

Pourquoi est-ce que le gros volume de Jha vaut la peine d'être lu ? Parmi d'autres raisons, c'est que c'est un livre qui suscite la réflexion. C'est un livre stimulant parce que, au lieu de fournir des hypothèses simplistes et à la mode (comme celles de Fukuyama ou de Huntington, qu'il discute brièvement), il s'efforce de combiner différentes perspectives, d'utiliser des inspirations et d'effectuer une construction cohérente. De nombreux passages mériteraient une étude plus approfondie, cependant, une sorte de théorie générale apparaît clairement. Le capitalisme global, la montée du Léviathan américain et l'absence d'institutions mondiales pour couronner le tout sont les principaux aspects de la planète sur laquelle nous vivons. De plus, le livre de Jha était d'actualité. 2008 était une année importante. Les Etats-Unis et la Russie choisissaient leurs nouveaux présidents tandis que les pays de l'Europe devaient ratifier le Traité réformé. Les jeunes leaders qui sont apparus sur la scène, d'Hillary Clinton à Obama, de Medvedev à Sarkozy lui-même, sont-ils vraiment conscients des turbulences que le monde pourrait bientôt avoir à affronter ? Une remarque pour finir. Dans le rapport de Jha, l'Europe est sous-estimée. La culture occidentale a souvent été qualifiée « d'eurocentrisme » avec juste raison. Cependant, l'Europe n'est pas seulement composée d'Etats-nations en décrépitude ou de corporations avides de profits. Une politique transnationale de citoyens européens tout à fait convenables apparaît doucement et cherche des solutions politiques autres que celles dans lesquelles vivaient les Etats. Négliger ce point serait une faute, pour ne pas dire une grossière erreur.

Jean TOSTI (coord. ATTAC France), *L'Europe à quitte ou double*, éd. Syliepse, Paris, 2009, pp. 157

Alfonso SABATINO *MFE* - Turin

Traduit de l'italien par Jean-Francis BILLION - Lyon

Résultat d'un travail collectif mené de l'automne 2007, alors que Attac entamait son action contre la ratification du Traité de Lisbonne, jusqu'à l'été 2008, aux lendemains de son refus par les électeurs irlandais. Les différentes contributions passent en revue critique l'histoire, les politiques de l'Union européenne (UE) et ses institutions.

Dans la présentation de l'ouvrage, il est affirmé que les dirigeants de l'UE ont un plaisir morbide à décourager les meilleures volontés dans la mesure où la ratification par la voie parlementaire du Traité de Lisbonne, copie conforme du Traité constitutionnel rejeté par les Français et les Hollandais en 2005, risque de décevoir jusqu'aux partisans les plus ardents de l'idée européenne, bien que le résultat après 50 ans d'intégration européenne puisse être pour le moins mitigé. Sans nier certains résultats positifs, pour Attac le compte n'y est pas. L'essentiel des politiques européennes consiste à promouvoir le libre-échange aux dépens de la solidarité et des services publics. Encore plus grave, l'élargissement de l'UE a favorisé encore plus le dumping social et fiscal. Enfin, l'UE, dont le fonctionnement et les institutions n'ont jamais été

démocratiques, a suivi des voies condamnables dans la plupart des cas : de l'agriculture productiviste et destructrice de l'environnement jusqu'à la politique militaire inféodée à l'OTAN, sans oublier l'Europe forteresse dans laquelle se multiplient les centres de rétention pour les immigrants clandestins.

Attac trace un bilan des politiques européennes et propose quelques alternatives pour une « autre Europe ». Celles-ci sont encore plus nécessaires en présence d'une crise économique et financière, fruit d'idées importées.

Pour Attac il est possible d'affirmer que l'Europe se trouve à un croisement. Soit elle ne tire aucun enseignement de la crise et s'enfonce dans une logique mortelle de marché, ou, au contraire, ses citoyens pourraient réussir à donner la priorité à la démocratie et à la solidarité sur toute considération mercantile. D'une certaine manière, selon Attac, vu le jeu des alternatives, le sort de l'UE ressemble à un enjeu de quitte ou double.



Mon p'tit doigt Fédéchoses

Lettre ouverte au Ministre Franco Frattini

Jean-Paul POUGALA

Président du Mouvement fédéraliste africain
Comité fédéral de l'UEF et Conseil mondial du WFM - Cannes

Traduit de l'italien par Jean-Luc PREVEL - Lyon

Moncalieri, le 10 octobre 2009

Cher Monsieur le Ministre Franco Frattini,

j'ai finalement décidé de vous écrire cette lettre après avoir constaté que votre approche à l'égard de l'Afrique était plutôt dépassée et qu'elle correspondait à une réalité disparue depuis au moins une vingtaine d'années. J'ai la satisfaction de pouvoir l'affirmer « en connaissance de cause » : l'Afrique n'est pas en train de mourir comme vous le dites.

Vous vous êtes lancé dans une campagne de dénigrement et de délégitimation de ce continent en contribuant à faire du mal à un capital d'image qui a coûté tant d'efforts, dans le but d'attirer les investisseurs internationaux et de produire de nouvelles richesses sur ce continent pour changer le destin sinistre qui, il y a vingt ans, semblait irréversible. Au contraire, vous racontez dans des *interview* aux journaux et aux télévisions, dans des *meetings*, etc., que « avec la crise, l'Afrique est en train de passer de la pauvreté à la faim ».

Et je vous le demande, Monsieur le Ministre, de quel siècle parlez-

Je ne veux pas entrer dans la polémique amorcée par des journaux anglais comme The Guardian à propos du fait que l'Italie est le pire pays du G 8 parce que, à chaque occasion, elle fait des promesses publiques grandioses pour des aides hypothétiques à l'Afrique, puis elle maintient à peine 3 % de ses promesses. Non, je ne le ferai pas. Mais je veux attirer votre attention sur d'autres pays qui ont eu une attitude plus sincère à l'égard de l'Afrique, c'est à dire plus vertueuse. Je citerai par exemple l'ami commun américain. Avec le Plan Agoa (African Growth Opportunity Act) voté par le Congrès des Etats-unis il y a neuf ans, il a été possible de faire sortir l'Afrique du placard dans lequel l'Europe l'avait confinée en la réduisant à n'être qu'un fournisseur de matières premières et aujourd'hui ce sont quasiment 3.000 produits manufacturés en Afrique qui arrivent sur le marché américain sans droits de douane. Cela a finalement permis, pour la première fois, de passer des bayardages habituels à des réalisations qui affectent positivement la vie de millions d'Africains.

Des pays comme le Lesoto tirent aujourd'hui 75 % de leur richesse nationale en fournissant le marché des Etat-unis en bleus de travail, gants, produits artisanaux ou industriels, etc. Et tandis que vous parlez d'une Afrique mourante, c'est le gouvernement américain qui communique à travers son site (www.agoa.gov.) le montant de ces échanges qui voient dans 2008, c'est à dire en pleine crise économique, les importations américaines de l'Afrique noire, atteindre pour la première fois, 86 milliards de dollars, selon un rapport comptable de l'Agoa-import, concernant les articles manufacturés destinés à la consommation directe en Amérique, sans transformation ultérieure sur le sol des Etats-Unis. Et selon la même source, nous

découvrons que, pour les exportations vers l'Afrique, un pays comme le Bénin, au plus fort de la crise, a augmenté ses importations des Etats-Unis de 192 %.

L'ingénuité de votre rapport sur comment aider l'Afrique, remis à Obama durant la récente rencontre du G 8, me fait sourire. On fait la comparaison entre le pragmatisme américain et votre ingénuité. Avec un grand réalisme, la Secrétaire d'Etat américaine, Hillary Clinton, a rapidement décidé, de sa propre initiative, de tripler les efforts américains pour l'Agoa, après avoir constaté qu'il n'y aurait plus aucun grand chantier en Afrique qui ne soit géré par les Chinois. Nous sommes maintenant en 2009, pas en 1909. En 100 ans, les primitifs sont devenus civilisés, comme ils le voulaient. Ceux qui dansaient pour invoquer la pluie ont appris à arroser les plantes et à passer d'une à plusieurs récoltes par an.

Après l'Amérique, avec son excellent plan *Agoa*, ce fut le tour de la Chine, une année plus tard, qui décida de mettre une grande part du surplus considérable de ses réserves monétaires en dollars pour résoudre le problème de la misère en Afrique et, en moins de 10 ans, l'aide chinoise fonctionne si bien que le Président du Sénégal, Wade, a récemment déclaré que, « en moins de 10 années de coopération avec la Chine, l'Afrique a obtenu 1.000 fois plus qu'elle n'avait eu en 400 ans de relations, de bavardages et de douleurs avec l'Europe ».

Dans votre petit rapport de conseils, adressé à Obama, vous indiquez aussi la voie des congrégations religieuses. Ne croyez-vous pas que les divers gourous, chamanes, charlatans, terroristes religieux et autres qui font éclater des guerres en Afrique au nom de Dieu nous suffisent? Je vous fais une simple demande: que serait devenue l'Europe si, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, plutôt que d'offrir le Plan Marshall pour créer de nouvelles richesses en Europe, les Etats-Unis avaient décidé d'envoyer en mission en Europe les divers Témoins de Jéhova, les Mormons, l'Eglise du Septième jour et bien d'autres??? Pourriez-vous me donner un seul exemple au monde d'une nation développée grâce à la religion et aux religieux? Même l'Arabie saoudite ne serait pas ce qu'elle est sans le pétrole.

Le 23 septembre dernier, je vous ai vu applaudir le discours fleuve du *leader* lybien à l'Assemblée générale des Nations unies quand il a présenté la facture de 7 milliards de dollars que l'Afrique réclame comme indemnisation aux puissances coloniales européennes. Mais, Monsieur le Ministre, qu'avez-vous compris ? Pourquoi l'avez-vous applaudi ? Pourquoi avez-vous dit que l'Italie avait payé sa dette coloniale à l'égard de la Lybie ? Et à quand la dette coloniale avec la Somalie ? Et avec l'Ethiopie ? Avec l'Erytrée ? L'Italie se trouve devant un puits sans fond.

Vous n'avez peut-être pas compris qu'il est en train de se jouer une partie des plus dures entre l'Afrique et l'Europe. Khadafi ne parlait pas en tant que Président de la Lybie, mais en tant que Président de l'Union africaine, et il ne faisait que confirmer le nouveau courant ombrageux des faucons du continent, avec l'Afrique contre l'Union européenne qui s'était déjà annoncé lors de la fameuse rencontre de Lisbonne quand, pour la première fois, les Africains refusèrent de signer un accord de coopération avec l'Europe. Khadafi a seulement officialisé les demandes africaines d'indemnisation pour les déportations d'Africains par des marchands d'esclaves européens que le Secrétaire de l'Union africaine de l'époque, Konaré, avait formulées à Lisbonne, en refusant de tourner les pages douloureuses du passé colonial européen comme le proposaient les Etats hôtes.

Plus le revenu augmente en Afrique et plus les Africains détestent les Européens, considérés, à tort ou à raison, comme la première cause de leur misère passée et présente. Il suffit qu'un dictateur comme Mugabé, pour cacher ses incompétences après 20 à 30 années de pouvoir, lance des insultes et des attaques contre l'Europe pour qu'elles soient soutenues par tous les autres dirigeants du continent. Il devient un héros, uniquement parce qu'il a manifesté sa haine à l'égard de l'Europe.

Au mois de février dernier, cette haine a franchi une autre limite avec l'incroyable mise en scène de l'émission télévisée en direct organisée

par le dictateur psychopathe de Guinée, le colonel Camara, à cours d'idées pour développer le pays et pour camoufler son incompétence évidente, qui a invité au palais présidentiel l'Ambassadeur d'Allemagne, représentant local de l'Union européenne, qui l'a humilié par des insultes et des mots qui ne peuvent sortir que de la bouche d'une personne sur le point de recevoir la camisole de force. Je me suis senti dans l'obligation d'écrire une lettre à l'Ambassadeur pour demander des excuses au nom de tous les Africains pour ces 30 minutes les plus difficiles de sa vie. Et qu'a fait l'Europe ? Rien ! Aucune protestation, parce qu'à 27 et sans politique européenne commune, il y en a toujours un, prompt à applaudir comme vous l'avez fait, en solidarité avec les pauvres du monde. Et comme on pouvait s'y attendre, il v a deux mois, le même Camara a inventé une autre folie dans une émission télévisée en direct dont il a seul le secret, et cette fois le malheureux était un Ukhrainien, directeur d'une mine, qu'il a fait s'agenouiller durant d'interminables minutes pour punir le « Blanc », présumé rapace des richesses de l'Afrique. Je parie, Monsieur le Ministre Frattini, que vous avez applaudi parce que ce Blanc n'était pas un Italien.

Il est aussi arrivé de voir au Nigéria des bandits devenir des héros nationaux, jusqu'à être élus gouverneurs fédéraux, juste parce qu'ils avaient séquestré quelques Européens sur des plate-formes pétrolières.

Le Rwanda a obtenu la solidarité et les applaudissements de tout le continent, simplement pour avoir invité l'Ambassadeur français à quitter rapidement le pays, épisode qui en dit long sur la situation de tension qui existe entre les pays africains et l'Europe.

Les pays qui votent des lois pour interdire l'exportation de matières premières se multiplient, comme le Sénégal avec le phosphate.

En déclarant publiquement vouloir attirer des investisseurs extérieurs pour créer de la richesse et des postes de travail, l'Afrique s'est confiée à la Chine, dans le but caché de couper les approvisionnements de matières premières africaines aux industries européennes.

La Chine exploite donc les aversions internes des Africains et investit des capitaux dans tout le continent pour constituer des avant-postes chinois sur tout le continent africain et conditionner ainsi l'Union européenne. C'est un ménage à trois. Et comme dans tout ménage, c'est toujours le troisième qui est mal placé et qui obtient le pire. Cette fois le mal placé dans le nouveau mariage Chine-Afrique, c'est justement l'Union européenne. Pour un politique comme vous, ne pas le comprendre est une faute grave.

Par conséquent, la Chine soutient la culture de palme pour l'huile sur un million d'hectares de forêt au Cameroun, elle construit 3.500 km de route asphaltée au Congo et ainsi de suite.

Ils sont donc surpris que vous, Ministre des affaires étrangères de mon pays, l'Italie, se soit limité à applaudir à New York, un discours qui revendique un règlement de comptes entre l'Afrique et l'Europe et que vous n'ayez pas proposé positivement une Conférence internationale de réconciliation définitive entre l'Afrique et l'Union européenne destinée à construire un avenir de compréhension, rétablissant la justice et la coopération entre les deux continents.

Je ne peux pas assister passivement au fait que la tendance fascistoïde de racisme contre les Blancs s'installe dans l'esprit des Africains, en brandissant continuellement les propagandes du passé concernant une Afrique mourante qui attend le présumé « bon Blanc ». L'Afrique est en train de se développer à toute vitesse et malheureusement aussi avec les idées d'un faux nationalisme contre les Blancs. Continuer comme vous le faites, Monsieur le Ministre Frattini, à insulter l'Afrique, n'est rien d'autre que jeter de l'huile sur le feu, déjà allumé par ces faucons dans toute l'Afrique car c'est utilisé comme preuve du sadisme et du présumé complot des Européens contre les Noirs d'Afrique.

De nombreux journaux en Afrique ont parlé de votre myopie pour voir la crise en Italie et de votre presbytie pour bien mettre le feu et replacer toute la crise au-delà de la Méditerranée, en Afrique, tous soulignent votre sadisme à l'égard des douleurs du continent en mettant en regard la négation de la crise économique de la part du Président du Conseil du gouvernement dont vous faites partie et votre fausse bonhomie pour montrer du doigt, cette fois aussi, le seul suspect et condamné pour tous les maux : l'Afrique ! Seulement, cette fois, vous êtes en train de contribuer à faire le sale jeu de quelques incompétents de là-bas. D'autres journaux ont souligné la parfaite communion d'idées entre l'extrémisme de votre gouvernement et la droite qui domine dans toute l'Europe, contre les Africains qui vivent en Italie ou en Europe et l'extrémisme de ces Présidents africains faucons contre les Européens qui vivent en Afrique.

Dans un cas comme dans l'autre, ce n'est pas un beau spectacle pour quelqu'un comme moi qui milite depuis 23 ans au Movimento Federalista Europeo créé en 1943 par Altiero Spinelli dans l'objectif précis de lutter pour la création d'un ordre politique rationnel plutôt qu'émotionnel, embrassant l'humanité tout entière. Pour Spinelli, nous devons fédérer l'Europe non pas contre quelqu'un mais comme une étape intermédiaire à l'unification fédérale de toutes les familles du genre humain. Et vous, Monsieur le Ministre Frattini, avez le devoir d'exploiter la position géographique de l'Italie comme un point de référence pour une rencontre et un dialogue entre l'Afrique et l'Europe, à commencer par une Conférence de réconciliation sincère, pour éviter que les ombres du passé continuent à être un prétexte de division entre les deux peuples. Pour ce faire, vous devez d'abord entrer dans une nouvelle logique de pensée critique pour regarder l'Afrique telle qu'elle est devenue et non pour ce qu'elle fut ou ce que vous vous imaginez qu'elle est.

A cette occasion, je vous adresse mes salutations fédéralistes sincères.



Le courrier des lecteurs

Discussion sur le web à propos du bilinguisme en France..

Relégitimation

Frédéric LE JEHAN
Ancien conseiller municipal
et communautaire de Strasbourg - UEF Alsace

"Il est chic de parler français". Ce slogan en vogue dans l'Alsace de la Reconstruction, libérée de l'annexion de fait à l'Allemagne nazie, a

rempli son objectif. Le français est pleinement devenu la langue majeure dans notre région, maîtrisée aujourd'hui par presque tous ses habitants. Mais à cet enrichissement de la connaissance de la langue nationale, répond un appauvrissement, celui de la chute de la pratique dialectale corrélée à celle de l'allemand standard. Breton d'origine, je peux certes témoigner que l'Alsace demeure sans doute la région française où la langue locale reste la plus ancrée. Et cela d'ailleurs pour une large part, car l'allemand demeura privilégié de 1871 à 1918 au sein du *Reichsland*. La Illème République imposait à la même

époque au sein de ses frontières la pratique d'une seule langue dans l'espace public comme à l'école pour les jeunes générations, au détriment de l'occitan, du breton, du basque, du corse, du flamand ou des patois français du Nord. Mais cet atout d'une persistance de la langue locale s'avère aujourd'hui en péril.

Si l'Alsace du début des années 2000 était la seule région française à connaître une situation proche du plein emploi (taux de chômage tombant à 4,8% en 2001), cela provenait pour une large part du grand nombre de ses habitants qui travaillaient en Suisse ou en Allemagne. La crise ou plutôt des crises successives sont survenues depuis. De nombreux frontaliers furent licenciés. Beaucoup moins ont été réembauchés ensuite par des employeurs de plus en plus dubitatifs devant la maîtrise d'année en année de plus en plus imparfaite du hochdeutsch par les Alsaciens. Les métiers ou postes concernés évoluent aussi et requièrent des compétences et qualifications souvent croissantes. En atteignant un niveau record de 8.4% au second trimestre 2009, le niveau de chômage alsacien se rapproche toujours plus de la moyenne nationale. Ces évolutions se révèlent extrêmement préjudiciables aux Alsaciens, qui disposaient jusqu'alors de l'atout de la pratique de deux langues pour leur mobilité. Cela devient même un véritable handicap, si l'on songe que l'espace compris dans un rayon de 250 km autour de Strasbourg englobe près de 25 millions de germanophones contre environ 6 millions de francophones, la mégalopole rhénane s'avérant beaucoup plus dense que les régions situées juste à l'Ouest ou au Sud des Vosges. Le problème de cette diversité linguistique ne se pose pas de manière aussi aigüe pour les actifs de la France de l'intérieur dans leur mobilité professionnelle.

Le paradoxe est qu'à l'heure des célébrations de l'amitié franco-allemande et des accolades à n'en plus finir sur le Rhin, ni l'intégration européenne toujours plus forte, ni la monnaie unique, ni même une jeunesse ouverte sur la diversité du monde n'empêche la frontière linguistique naguère dans les Vosges de se reconstruire progressivement le long de ce grand fleuve. L'obstacle à la communication tend à s'accroître au fil des ans. Rien n'est pourtant inéluctable. Certains pays, comme le Grand-Duché de Luxembourg tout proche, parviennent à faire vivre le bilinguisme. D'autres ont su, comme l'Irlande ou Israël, raviver ou recréer une lanque moderne.

Seule une politique publique très volontariste et une véritable prise de conscience des habitants pourrait endiguer le déclin de la pratique bilingue en Alsace. Mais cela ne se fera pas par quelques mesures incitatives ponctuelles ou des "clins d'œil" au dialecte. L'inflexion d'une évolution sociétale lourde de long terme réclame une action forte systématique et déterminée. Elle ne peux reposer sur une minorité d'engagements individuels. Elle suppose au contraire de rendre sa légitimité à la langue allemande comme langue d'Alsace au même titre que le français. Le bilinguisme paritaire devrait être généralisé dans l'enseignement à tous les niveaux, quitte à faire venir de nombreux professeurs des pays germanophones et à développer d'ambitieuses formations nouvelles. Nul doute qu'une telle remise en cause ferait l'effet d'une révolution intellectuelle au sein de l'éducation nationale. D'autres régions de France pourraient d'ailleurs en bénéficier, dans l'esprit la récente évolution constitutionnelle. Il n'y a pas d'autre issue pour éviter que l'allemand ne soit de plus en plus concurrencé par l'anglais dans les choix de familles conscientes que cette dernière langue devra de toute façon être maîtrisée par leurs enfants.

J'avais en septembre 2008 écrit au Président Jacques Bigot pour lui suggérer de remplacer CUS magazine (magazine de la Communauté urbaine de Strasbourg -dont Jacques Bigot, conseiller régional et Maire PS d'Illkirch-Graffenstaden, depuis 1995, est président depuis 2008 ; il parait de façon assez peu régulière sur le même format que le magazine municipal de Strasbourg ; son éditorial est traduit dans une version plus succincte en anglais et en allemand. Mais le magazine lui-même reste presque exclusivement francophone dans son contenu) par une revue entièrement bilingue de l'Eurodistrict : en vain, M. Bigot ayant jugé dans sa réponse du 28 octobre un tel projet "prématuré". En réalité, toutes les collectivités alsaciennes (Région, conseils généraux, communes...) devraient donner l'exemple en rendant symboliquement à la langue allemande la même place que le français dans leur communication institutionnelle. La préservation de

la compétitivité, de la prospérité et la sauvegarde la richesse linguistique de l'Alsace nécessitent de telles actions. Il sera encore plus chic demain de parler français et allemand.

Précision

François COUTIN
Bureau de l'UEF Rhône-Alpes - Villeurbanne

Merci, vraiment pour ce texte qui résume parfaitement la situation actuelle. Je connais bien l'Alsace où j'ai vécu 12 ans et ma femme est alsacienne (et ma mère lorraine thioise...). Ce sujet correspond tout à fait à mon sens à notre sensibilité et notre préoccupation fédéraliste. Juste deux remarques : d'abord, on peut souligner que pendant la période 1871 à 1918, l'enseignement scolaire (primaire) est resté en langue française dans les zones francophones (Moselle de l'Ouest et haute vallée de la Bruche etc), alors que la France après 1918 et 1945 a refusé l'enseignement en allemand. On doit sur ce point comparer la situation bien plus favorable dans le Tyrol du Sud en Italie aujourd'hui, région qui est analogue sur le plan historique (région revendiquée par la propagande italienne comme l'a été l'Alsace). Deuxième observation : l'Alsace est la seule région de France à avoir connu sa constitution, son Parlement élu, ses propres mois, avec l'accession au statut de Land à part quasi entière à compter de 1911 (avec pour info, son drapeau, son hymne etc...). On trouve toutes les bonnes infos sur le sujet notamment sur Wikipedia. Encore une fois, merci pour cette excellente contribution.

LES FEDERALISTES DONNENT LA PAROLE :

Olivier FERRAND,

« Transformer la Commission européenne en véritable gouvernement politique »

Auteur de « L'Europe contre l'Europe », Président de Terra Nova et spécialiste de l'Europe, a publié le livre « L'Europe contre l'Europe ». Voir en ligne : présentation du livre sur le site de Terra Nova

Par Fabien CAZENAVE

Ancien Rédacteur en chef du *Taurillon* – Paris *Interview* publié initialement sur taurillon.org

Pourquoi faire le constat de l'échec de la construction de l'Europe politique ?

L'Europe politique, c'était l'objectif des pères fondateurs : le <u>congrès fédéraliste de La Haye</u>, la Communauté européenne de défense (<u>CED</u>). Mais ce fut un échec : la « révolution fédérale » s'est heurtée aux souverainismes encore trop vivaces d'après-guerre. Le coup de génie de <u>Schuman</u> et <u>Monnet</u>, ce fut d'accepter cette réalité tout en ne renonçant pas à faire l'Europe. Ce fut la CEE : on crée une exécutif supranational, la Commission, mais c'est un exécutif technique, la responsabilité politique devant les citoyens demeurant exclusivement entre les mains des gouvernements nationaux. Cette Europe technique était conçue comme une première étape, créant progressivement la confiance réciproque, des relations toujours plus étroites pour atteindre un jour la masse critique permettant de basculer dans la seconde étape, l'Europe politique.

Ce jour est arrivé avec la chute du mur de Berlin. La dynamique insufflée par la réunification européenne, couplée à trente ans de construction communautaire réussie, devait permettre de franchir le Rubicon fédéral. En témoigne le changement d'appellation, de la Communauté économique à l'Union, et l'émergence du concept de « constitution européenne ». Mais le passage à l'Europe politique a échoué : <u>Maastricht</u> (1992), <u>Amsterdam</u> (1997), <u>Nice</u> (1999), rejet du Traité constitutionnel (2004) ; de négociations en négociations, l'Europe politique s'enlise.

Mais, par rapport à la CED, les causes de l'échec ont changé. Ce n'est plus la coalition des souverainismes : elle est désormais minoritaire, la construction européenne a fait son œuvre et l'a largement désarmée. C'est la faute de l'Europe elle-même. La faute aux fondateurs de l'Europe : c'est ce que j'appelle le « paradoxe Monnet ». Jean Monnet a théorisé cette construction en deux étapes, de l'Europe technique à l'Europe politique. La « méthode Monnet » est un coup de génie au départ. Mais elle est devenue aujourd'hui contre-productive. L'Europe technique s'est développée au prix de la bureaucratisation, du dérèglement technocratique, du déficit démocratique. L'Europe de la première étape est ainsi devenue un puissant repoussoir de l'Europe politique que l'on prétend construire lors de la seconde étape.

La faute, aussi, aux politiques européennes : c'est le « paradoxe <u>Pelors</u> ». L'Europe politique trouve sa raison d'être dans la défense du modèle de développement européen -un modèle qui se caractérise par l'irréductibilité de la dignité humaine et qui trouve son expression, notamment, avec l'Etat-providence. Or l'Europe s'est construite, pour l'essentiel, dans le domaine économique. Elle a développé des politiques sans rapport avec son modèle, qui est avant tout social. Pire, avec <u>l'Acte unique</u> de Jacques Delors en 1984, les politiques européennes ont basculé dans une logique libérale de plus en plus radicale, au point de constituer une menace pour la pérennité du modèle européen, d'essence sociale-démocrate.

Ainsi, l'Europe d'aujourd'hui bloque l'émergence de l'Europe de demain. L'Europe se dresse contre l'Europe.

La construction de l'Europe peut-elle stagner et rester en l'état ?

Oui, le *statu quo* même le scénario le plus probable ! On tente souvent de dramatiser en agitant le spectre du démantèlement de l'Union européenne : « si le vélo n'avance pas, il tombe », entend-on souvent. C'est faux : un équilibre stable peut être trouvé autour de l'Europe actuelle, une Europe intégrée selon un modèle de « Suisse européenne ». On voit d'ailleurs, depuis quinze ans, les institutions évoluer dans le sens d'une stabilisation autour d'un système confédéral, où les Etats (au sein du Conseil) prennent le pas sur l'institution fédérale, la Commission européenne. Ce n'est pas la fin de l'Europe, mais la fin de la construction européenne. Au prix du renoncement à peser sur la destinée du monde : l'Europe sortirait de l'Histoire, pour la première fois depuis l'Antiquité.

Comment faire pour aller vers une Europe fédérale ?

Le scénario fédéral n'est pas devenu un scénario impossible. Il est vrai que la fenêtre d'opportunité, grande ouverte au cours des années 90, s'est refermée. Les énergies se sont épuisées, la flamme est presque éteinte. Il reste pourtant un espoir. Une 1ère République européenne peut encore voir le jour. Elle se fera à traité constant : aucune réforme institutionnelle d'envergure n'est plus envisageable dans l'Union à 27. Elle ne viendra ni de la **Commission**, ni des gouvernements : les moteurs historiques de la construction européenne ont cassé. La clé se trouve au **Parlement européen**, dernière institution où souffle « l'esprit européen ».

Le point central pour faire la bascule fédérale, c'est de transformer la Commission européenne, aujourd'hui exécutif technique de l'Europe nommé par les Etats, en véritable gouvernement politique responsable devant les citoyens européens. Pour cela, il faut que la Commission soit issue de la majorité politique sortie des urnes lors des élections européennes. Le Parlement a commencé à livrer cette bataille. En 2004, il a remis en cause plusieurs nominations de Commissaires, notamment M. <u>Buttiglione</u>, mais c'était au nom de l'éthique et de la

compétence. En 2009, il a cherché à s'attaquer au Président de la Commission. Autour de Daniel Cohn Bendit, les parlementaires progressistes ont cherché à constituer une majorité politique pour repousser la désignation de M. Barroso, choisi par les chefs d'Etat. Le rapport de forces politique, très favorable aux conservateurs, ne s'y prêtait pas.

Quels outils existent dans le Traité de Lisbonne dans ce but ?

Sous l'empire du Traité de Nice, la désignation du Président de la Commission appartient aux chefs d'Etat et de gouvernement, après vote du Parlement européen. Le Parlement peut certes repousser les nominations des Etats jusqu'à ce que les chefs d'Etat proposent la Commission de son choix. Mais ce serait un véritable « coup d'Etat » politique. A l'inverse, avec le Traité de Lisbonne, la logique est renversée et la compétence de désignation passe entre les mains du Parlement, sur proposition des chefs d'Etat et de gouvernement. La proposition des Etats est même encadrée puisqu'ils doivent « tenir compte du résultat des élections européennes ». En bref, avec le Traité de Lisbonne, l'opportunité juridique est ouverte et il reviendra alors aux parlementaires de prendre leur responsabilité.

A cet égard, la désignation d'Herman Van Rompuy est une divine surprise. Car le Traité de Lisbonne a aussi renforcé l'option confédérale en créant un Président du Conseil européen, en concurrence directe avec le Président de la Commission. Un Président du Conseil européen fort ferait basculer l'exécutif européen entre les mains des chefs d'Etat, ravalant définitivement la Commission au rang d'administration et condamnant la perspective fédérale. Avec Herman Van Rompuy, on a tout l'inverse : cela laisse une chance à l'affirmation, en 2014, d'un président fort de la Commission et d'une politisation de la Commission.

Dans votre livre, vous parlez du « paradoxe <u>Barnier</u> ». Comment politiser la Commission européenne ?

Les acteurs européens, ceux qui ont accompagné la construction européenne jusqu'ici, et notamment la Commission européenne, ne veulent pas de l'Europe politique. Michel Barnier, alors Commissaire européen, l'avait exprimé de manière brutale en 2002 lors de la négociation du traité constitutionnel européen: pour pouvoir continuer à défendre l'intérêt général européen, la Commission doit rester non-partisane et à l'abri des passions citoyennes. Au-dessus des partis et sans compte à rendre aux citoyens européens: c'est un déni démocratique, le gouvernement des experts contre la démocratie. Les défenseurs de l'Europe théorisent ainsi les institutions européennes actuelles, une construction soi-disant sui generis, oubliant que cette Europe technique n'a été conçue que comme une étape transitoire vers l'Europe politique.

On ne peut pas demander aux chefs d'Etats et de Gouvernements de se dessaisir de leurs pouvoirs. Est-ce que la solution ne vient pas des partis politiques européens ?

C'est tout-à-fait exact! Pour que l'Europe politique voie le jour, une nouvelle génération d'Européens doit prendre le relais. Dans la génération d'après-guerre, pour construire l'Europe, il fallait s'investir dans les diplomaties nationales, participer aux conférences intergouvernementales. Le modèle : Jean Monnet, Robert Schuman. Dans la génération suivante, c'est à la Commission qu'il fallait s'investir. Le modèle : Jacques Delors, Pascal Lamy, Jean-Pierre Jouyet. Aujourd'hui, le nouveau lieu de construction de l'Europe, c'est le Parlement. La nouvelle génération d'Européens doit donc investir les partis politiques et pousser à leur européanisation.

Souscrivez dès aujourd'hui votre abonnement 2010, merci d'avance!

La fumée blanche flotte sur Bruxelles : habemus le Traité de Lisbonne!

Après huit longues années de réflexions et de débats, de Convention européenne en conférences intergouvernementales, de Traité constitutionnel en Traité « tout court », de « non » irlandais qui, la crise économique et financière aidant, se transforme finalement en « oui »..., le Traité de Lisbonne est entré en vigueur au 1° décembre 2009.

Sa première expression a déjà suscité de nombreuses polémiques sur les erreurs de *casting* concernant les nominations aux postes de Président du Conseil européen et de Haut Représentant à la politique extérieure. Mais ces innovations ne sont pas le plus important acquis de « Lisbonne ». En effet ces fonctions resteront soumises au *diktat* de l'immobilisme intergouvernemental et ne manqueront pas de se heurter à la présidence tournante du Conseil des ministres et au Président de la Commission... Bref, en ajoutant à la confusion ambiante, elles renforceront, tout au plus, la mal-gouvernance de l'Union mais ne préjugent en rien d'un futur gouvernement fédéral.

En revanche, le <u>renforcement des pouvoirs du Parlement européen</u>, seul représentant démocratiquement élu du *Peuple (fédéral) européen* en gestation, son rôle reconnu dans l'élection du Président de la Commission (même si la nouvelle assemblée s'est finalement couchée devant les Etats en acceptant le renouvellement de José Maria Barroso), et la <u>possible émergence d'une « initiative citoyenne européenne »</u>, que les fédéralistes et la société civile européenne devront exploiter dans la lutte pour fonder une Fédération européenne, sur tout ou partie du territoire de l'UE, permettent de conserver l'espoir et de continuer le combat fédéraliste en Europe.

A Copenhague aussi l'échec sur le climat...

...montre que l'avenir de la planète est une question trop sérieuse...

...pour être laissée aux seuls gouvernements!

Le Sommet de Copenhague de l'ONU sur la crise climatique a montré, là encore, les limites des conférences intergouvernementales. Elles sont incapables de faire émerger les décisions politiques indispensables face à l'urgence du problème du réchauffement climatique mis en évidence par les experts, comme par la société civile. (Accessoirement, nous ne serons pas cruels et ne nous étendrons pas sur le rôle de dindon de la farce de l'UE dans ce forum mondial, malgré la qualité de ses propositions masquées par la cacophonie des interventions de gouvernements cherchant, la France sarkozienne au premier rang, à se pousser du coude et à rouler les mécaniques. Spectacle pitoyable !). La nécessité de mettre en place une gouvernance mondiale démocratique minimale, qui pourrait naître à partir de la création d'une Assemblée parlementaire des Nations unies (UNPA) s'en trouve heureusement confortée. Les colonnes de ce numéro s'en font largement l'écho (« Fed-Actualité ») et nous insistons tout particulièrement sur le soutien croissant des milieux parlementaires du monde entier à l'initiative lancée par notre ami fédéraliste canadien Dieter Heinrich en 1992 et que Fédéchoses s'honore d'avoir toujours soutenu. Rappelons que Presse fédéraliste a publié dès 1993 la traduction française de ce texte, Un projet et une proposition d'action pour la démocratisation des Nations unies, que nous republierons prochainement sur notre site.

Et pendant ce temps là, la France...

...risque de perdre son âme dans le débat sur l'identité nationale...
...et prépare une réforme territoriale recentralisatrice...!

Alors que le débat, voulu par le Président de la République, sur l'identité nationale dérape et laisse apparaître un déballage franchouillard, raciste et chauvin... les fédéralistes ne peuvent se contenter d'espérer que, selon le principe de « l'arroseur arrosé », cette grosse ficelle électorale ne le condamne à une sévère défaite électorale lors des prochaines élections régionales. Au moment où Sarkozy s'efforce d'embrigader dans son opération les grandes figures des Résistants Marc Bloch et Albert Camus, tous deux proche (Bloch) ou membre (Camus) du Comité français pour la Fédération européenne fondé à Lyon en juin 1944, nous ne pouvions pas, par contre, ne pas protester! De même dans ce numéro notre « Focus » sur « Proudhon et le fédéralisme », à la veille d'une réforme territoriale recentralisatrice (que nous analyserons dans nos prochains numéros) qui va encore renforcer dans l'UE l'exception d'une France bureaucratique et centralisée, montre à quel point la pensée de l'auteur du *Principe fédératif* est aujourd'hui plus que jamais au coeur de l'actualité.

Actualité encore, toujours présente, lorsque Proudhon écrivait en 1867, dans le recueil publié à titre posthume France et Rhin, que « La nation française actuelle se compose d'au moins vingt nations distinctes... Le Français est un être de convention, il n'existe pas ».

Fédéchoses

FEDECHOSES - Pour le fédéralisme

Directeur de la publication : Jean-Luc PREVEL - Rédacteur en chef : Jean-Francis BILLION - Comité de rédaction : Florent BANFI - Ronan BLAISE - Bruno BOISSIERE - Fabien CAZENAVE - Maurice BRAUD - Didier COLMONT - Sandra FERNANDES - Valéry-Xavier LENTZ - Lucio LEVI - Catherine MONTFORT - Michel MORIN - David SOLDINI Attachée de presse : Sandra FERNANDES - Responsable site web : Valéry-Xavier LENTZ

Presse fédéraliste - Maison de l'Europe - 18, Avenue Félix Faure - 69007 LYON
Abonnement 15 € - Soutien 30 € - Méritant 100 € - Le numéro 3 €
Impression : Reimpression - 69240 Bourg de Thizy - www.pressefederaliste.eu